

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1186**12 novembre 2003****SOMMAIRE**

Areb Société Civile S.C.I., Luxembourg	56884	Mena Holdings S.A., Luxembourg	56881
Bel S.A., Luxembourg	56886	MP Business S.A.H., Luxembourg	56918
Bel S.A., Luxembourg	56886	MP Business S.A.H., Luxembourg	56919
Blue Holding S.A., Luxembourg	56928	Pfizer Luxembourg, S.à r.l., Strassen	56892
Deelco Holding S.A., Luxembourg	56890	Pfizer Luxembourg, S.à r.l., Strassen	56905
Dexia Micro-Credit Fund, Sicav, Luxembourg	56917	Pfizer Luxembourg, S.à r.l., Strassen	56908
European Equity Systems S.A., Luxembourg	56926	S.F.C. 3 Holding S.A., Luxembourg	56891
Gefinor S.A.H., Luxembourg	56927	Set European Trade S.A., Luxembourg	56887
Gefinor S.A.H., Luxembourg	56928	Settebello, S.à r.l., Echternach	56882
Industrial Resources Investments S.A., Luxembourg	56926	Sliver Capital Investors N.V. S.A., Luxembourg	56916
Intels Group S.A., Moutfort	56922	Soludec S.A., Luxembourg	56925
Interfirst, Sicav, Luxembourg	56918	Soparfint S.A., Luxembourg	56887
Julius Baer Multiclient Management S.A.H., Luxembourg	56885	Superloti S.A.H., Luxembourg	56916
Kiss International S.A., Luxembourg	56921	Tarkett S.A., Wiltz	56883
Lux-Hungaro Consulting Group, S.à r.l.	56883	Taxis-2000 S.A., Dorscheid	56888
Marni International S.A., Luxembourg	56927	TT Service, S.à r.l., Luxembourg	56917
Materis Management Mortiers S.C., Luxembourg	56920	Universal Nations S.A., Luxembourg	56886
		Vestem Holding S.A., Luxembourg	56922
		Waste Eco Oil S.A., Luxembourg	56926

MENA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 8.273.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2002

Le Conseil décide de:

1. nommer M. Khaled Al Fulaj Président de la Société,
2. conférer tant au Président qu'aux Administrateurs tous pouvoirs de signer conjointement pour le compte de la Société.
3. d'attribuer au Président tous pouvoirs de représenter la Société et prendre en charge sa gestion journalière.

Pour copie conforme

MENA HOLDINGS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068923.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

SETTEBELLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 7, rue de Luxembourg.
R. C. Diekirch B 6.323.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Reinhard Kaiser, cuisinier, demeurant à L-6117 Junglinster, 15, rue de la Gare;
- 2.- Monsieur Bernardino Tatone, restaurateur, demeurant à L-6117 Junglinster, 5, rue de la Gare;
- 3.- Monsieur Domenico Melcarne, pizzaiolo, demeurant à L-9216 Diekirch, 47, rue de la Croix;
- 4.- Monsieur Pietro Melcarne, plâtrier, demeurant à CH-8108 Dallikon, Hagenwiesestrasse 4 (Suisse),
ici représenté par Monsieur Bernardino Tatone, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SETTEBELLO, S.à r.l., avec siège social à L-6450 Echternach, 7, rue de Luxembourg, (R. C. Diekirch section B numéro 6.323), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 394 du 12 mars 2002.
- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- Que les comparants sub 2) à 4) sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Bernardino Tatone, préqualifié, cède par les présentes les cent soixante-quinze (175) parts sociales qu'il détient dans la prédite société SETTEBELLO, S.à r.l. à Monsieur Reinhard Kaiser, préqualifié, qui accepte, au prix de quinze mille euros (15.000,- EUR), laquelle somme le cessionnaire s'engage à payer dans les huit jours à dater des présentes.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Reinhard Kaiser, cuisinier, demeurant à L-6117 Junglinster, 15, rue de la Gare, cent soixante-quinze parts sociales	175
2.- Monsieur Domenico Melcarne, pizzaiolo, demeurant à L-9216 Diekirch, 47, rue de la Croix, deux cents parts sociales	200
3.- Monsieur Pietro Melcarne, plâtrier, demeurant à CH-8108 Dallikon, Hagenwiesestrasse 4 (Suisse), cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales.	500

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de mille euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Tatone, R. Kaiser, D. Melcarne, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 octobre 2003, vol. 524, fol. 71, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 octobre 2003.

J. Seckler.

(902614.3/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 octobre 2003.

**TARKETT S.A., Société Anonyme,
(anc. SOMMER S.A.).**

Siège social: L-9501 Wiltz, 1, rue Neuve.
R. C. Diekirch B 92.165.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOMMER S.A., ayant son siège social à Wiltz, R.C. Diekirch section B numéro 2.578, constituée suivant acte reçu le 1^{er} décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 89 du 25 février 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Lommel, directeur financier, demeurant à Arlon (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 245.012 (deux cent quarante cinq mille douze) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la date d'arrêté des comptes de la société et modification de l'article 11 des statuts.

2.- Modification de la dénomination sociale en TARKETT S.A. et modification afférente de l'article 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide que désormais, l'arrêté des comptes de la société se fera au 30 septembre de chaque exercice, et pour la première fois le 30 septembre 2003, avec un exercice de 9 mois en 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. «L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de SOMMER S.A. en TARKETT S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il est constitué par les présentes une société anonyme dénommée TARKETT S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Lommel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 86, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

J. Elvinger.

(902685.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 octobre 2003.

LUX-HUNGARO CONSULTING GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 42.146.

Le siège de la société est dénoncé avec effet au 20 novembre 2003.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

T. Hollerich / N. Nothumb

Administrateur délégué / Directeur adjoint

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067560.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

AREB SOCIETE CIVILE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 13, rue Emile Mousel.

R. C. Luxembourg E 168.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Albert Reiffers, administrateur de sociétés, demeurant à L-2165 Luxembourg, 13, rue Emile Mousel,

2.- Madame Eléna Bordzelovskaia, économiste, demeurant à L-2165 Luxembourg, 13, rue Emile Mousel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile familiale qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile familiale régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du Code civil.**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est AREB SOCIETE CIVILE.**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00), divisé en cent (100) parts de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

1.- Monsieur Albert Reiffers, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales 90

2.- Madame Eléna Bordzelovskaia, prénommée, dix parts sociales..... 10

Total: cent parts sociales 100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande d'un administrateur ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital social pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un associé dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque part sont déterminés comme suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales et extraordinaires;
- droit aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles parts en cas d'augmentation du capital social.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices

jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un administrateur tant pour les actes d'administration que pour les actes de disposition.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 14. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un administrateur ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées avec une majorité de 75% des voix.

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les administrateurs ou par les associés, selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,00).

Les comparants déclarent être époux et requérir la réduction fiscale prévue pour les sociétés familiales.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Albert Reiffers, préqualifié.

2.- Le siège social est établi à L-2165 Luxembourg, 13, rue Emile Mousel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Reiffers, E. Bordzelovskaia, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 76, case 4. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

E. Schlessler.

(066098.4/227/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.117.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

Pour JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(068597.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

UNIVERSAL NATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.975.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 22 octobre 2003, il a été décidé:

Résolutions

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Mme Sandrine Klusa aux fonctions d'administrateur. En se prévalant des dispositions de l'article 61 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration décide de coopter M. Silvio Albanese aux fonctions d'administrateur en son remplacement.

- Le Conseil d'Administration décide de nommer M. Silvio Albanese aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

- le Conseil d'Administration prend acte de la démission de la société QUEEN'S HOLDINGS LLC et nomme la société TOWERBEND LIMITED, Suite 3, 54-56 Marylebone Lane-London W1U 2NU aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement.

Pour UNIVERSAL NATIONS S.A.

L.M.C. GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067383.3/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

BEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 68.868.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société et datée du 14 octobre 2003 que Monsieur Dario Galbarini démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067719.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

BEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 68.868.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 15 octobre 2003 que:

Délibération

Le Conseil d'administration décide de coopter Monsieur Thierry Nowankiewicz aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dario Galbarini démissionnaire et de soumettre l'élection définitive d'un nouvel administrateur à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067718.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SOPARFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 41.654.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067573.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SET EUROPEAN TRADE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.631.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SET EUROPEAN TRADE S.A., en liquidation, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R. C. Luxembourg section B numéro 76.631), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 800 du 2 novembre 2000,

et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1717 du 2 décembre 2002,

ayant un capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Ernzen, (Allemagne).

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et les documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, F. Hübsch, M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2003, vol. 524, fol. 79, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 octobre 2003.

J. Seckler.

(066112.3/231/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

TAXIS-2000 S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9833 Dorscheid, 28, Duerfstrooss.

H. R. Luxemburg B 96.227.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den zehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Michel Funk, Freiberufler, wohnhaft in L-9833 Dorscheid, 28, Duerfstrooss,
- 2.- Herr Claude Kerger, Vertreter, wohnhaft in L-9833 Dorscheid, 30, Duerfstrooss,
- 3.- Frau Lisetta Nogueira, Verkäuferin, Ehefrau von Herrn Claude Kerger, wohnhaft in L-9833 Dorscheid, 30, Duerfstrooss,
hier vertreten durch Herrn Claude Kerger, vorbenannt,
gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Dorscheid, am 10. Oktober 2003,
- 4.- Frau Asijat Alibekowa, ohne besonderen Stand, Ehefrau von Herrn Michel Funk, wohnhaft in L-9833 Dorscheid, 28, Duerfstrooss,
hier vertreten durch Herrn Michel Funk, vorbenannt,
gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Dorscheid, am 10. Oktober 2003.

Diese Vollmachten ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die vorbezeichneten Komparenten, vertreten wie hiervor erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung TAXIS-2000 S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Dorscheid.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Taxi- und Krankenwagenservice, die Vermietung von Personenfahrzeugen mit und ohne Fahrer, sowie der Import und Export von Waren, mit Ausnahme von Militärmaterial.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00), und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien zu je dreihundertzehn Euro (EUR 310,00).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon eine die des Delegierten des Verwaltungsrates sein muss, oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Der Delegierte des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monats Juni, um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausend-drei.

2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre zweitausendvier statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Michel Funk, vorgeannt, achtzig Aktien	80
2.- Herr Claude Kerger, vorgeannt, achtzehn Aktien	18
3.- Frau Lisetta Kerger-Nogueira, vorgeannt, eine Aktie	1
4.- Frau Asijat Funk-Alibekowa, vorgeannt, eine Aktie	1
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,00).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf eins festgesetzt.

2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Michel Funk, Freiberufler, wohnhaft in L-9833 Dorscheid, 28, Duerfstrooss,

b) Herr Claude Kerger, Vertreter, wohnhaft in L-9833 Dorscheid, 30, Duerfstrooss,

c) Frau Lisetta Kerger-Nogueira, Verkäuferin, wohnhaft in L-9833 Dorscheid, 30, Duerfstrooss.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Charles Nockels, Informatiker, wohnhaft in L-9280 Diekirch, 27, rue de Stavelot.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendneun.

5) Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Michel Funk, vorgeannt.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9833 Dorscheid, 28, Duerfstrooss.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Funk, C. Kerger, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 76, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 17. Oktober 2003.

E. Schlesser.

(066129.3/227/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

DEELCO HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 17.575.

DISSOLUTION

L'an deux mil trois, le cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEELCO HOLDING S.A. avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5 Boulevard de la Foire, constituée suivant acte notarié du 23 mai 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations page 7990 de l'année 1980, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 29 décembre 2000, contenant conversion en Euro, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations numéro 968 du 6 novembre 2001.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations page 39.470 de l'année 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5 Boulevard de la Foire,

qui désigne comme secrétaire Madame Andrea Witt, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1) Présentation du rapport du commissaire de contrôle.

2) Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3) Clôture de la liquidation.

4) Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

5) Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 13 août 2003, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en sa qualité de commissaire de contrôle à la liquidation:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, Val Fleuri, 23, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

Lors de cette assemblée générale extraordinaire du 13 août 2003, il a été décidé que l'assemblée générale extraordinaire finale sera convoquée dans les formes légales, dès que le commissaire aura terminé son rapport.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des 5.000 actions en circulation est présente ou représentée à la présente assemblée générale.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport de H.R.T. REVISION, S.à r.l., précitée, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5 Boulevard de la Foire, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également pleine et entière décharge:

- aux administrateurs de la société,
 - au commissaire aux comptes de la société et
 - au commissaire de contrôle à la liquidation,
- pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de liquidation et constate que la société DEELCO HOLDING S.A., a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social, soit à L-1528 Luxembourg, 5 Boulevard de la Foire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de confier à BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5 Boulevard de la Foire, le pouvoir de clôturer les comptes de la société et d'exécuter toutes formalités subséquentes à la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Seil, A. Witt, L. Hansen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2003, vol. 140S, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

G. Lecuit.

(068511.3/220/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

S.F.C. 3 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.612.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Signature.

(067770.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand three, on the twenty-ninth of September, at 5 p.m.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PFIZER LUXEMBOURG SA (the «Company»), having its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 3rd of October 2001, published in the Mémorial C, number 302 on 22 February 2002, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84.125,

The articles of incorporation of the Company having been amended by several deeds of the undersigned notary, and the latest on September 10, 2003, not yet published in the Mémorial Recueil C.

The meeting is opened by Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary of the meeting Ms. Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Cécile Jager, solicitor, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Discharging from liability (i) the category A and category B directors, (ii) the statutory auditor and (iii) Mr Ivan R. Steenkiste as manager in charge of the daily management of the Company with respect to the promotion of sales, sales intermediary and related activities for pharmaceutical products (making of, manipulation, possession or storage of pharmaceutical products excluded) for their duties performed until today.

2. Modification of the legal form and denomination of the Company and correlative change to article 1 of the Company's Articles of Incorporation.

3. Fixation of the number of members of the Board of Managers and appointment of the members of category A and category B Managers.

4. Appointment of the administrator in charge of the daily management of the Company with respect to the promotion of sales, sales intermediary and related activities for pharmaceutical products (making of, manipulation, possession or storage of pharmaceutical products excluded)

5. Redrafting of the Company's Articles of Incorporation to reflect the provisions governing SARLS under Luxembourg corporate law.

II. - There has been established an attendance list, showing the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

III. - It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. - After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting resolves to grant discharge to the following persons, for the performance of their duties until today:

Category «A» Director:

* David Reid, born in Chelmsford (UK), on January 16, 1951, Legal Advisor (occupation), with address at 131 East 74TH Street, New York, NY10021, USA.

Category «B» Directors:

* Phil Kerstein, born in Germany, on January 26, 1947, Tax advisor (occupation), with address at 35 Washington Avenue, Lawrence, NY11559, USA.

* Carol Stuckley, born in Pennsylvania (USA), on September 20, 1955, Assistant Treasurer (occupation), with address at 852 Washington Crossing Road, Newton, PA 18940, USA

* Susan Webb, born in Dublin (Ireland), on January 23, 1958, Director (occupation), with address at 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6, Ireland.

* Alain Steichen, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 28, 1958, attorney-at-law, with address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Statutory auditor:

* KPMG AUDIT Luxembourg

Manager in charge of the daily management of the Company with respect to the promotion of sales, sales intermediary and related activities for pharmaceutical products (making of, manipulation, possession or storage of pharmaceutical products excluded)

* Ivan Steenkiste

Second resolution

The meeting resolves to change the legal form of the Company from a «Société Anonyme» into a «Société à responsabilité limitée », to replace the current name of the Company with PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., and to change article 1 of the Company's by-laws.

This modification will have no impact on the continuation of the legal existence of the Company.

Third resolution

The meeting resolves to fix

- the number of members of Board of Managers at five (5),
- the number of Category A Managers to one (1) and
- the number of Category B Managers to four (4)

and resolves to appoint as

Category «A» Manager:

* David Reid, born in Chelmsford (UK), on January 16, 1951, Legal Advisor (occupation), with address at 131 East 74TH Street, New York, NY10021, USA.

Category «B» Manager:

* Phil Kerstein, born in Germany, on January 26, 1947, Tax advisor (occupation), with address at 35 Washington Avenue, Lawrence, NY11559, USA.

* Carol Stuckley, born in Pennsylvania (USA), on September 20, 1955, Assistant Treasurer (occupation), with address at 852 Washington Crossing Road, Newton, PA 18940, USA

* Susan Webb, born in Dublin (Ireland), on January 23, 1958, Director (occupation), with address at 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6, Ireland.

* Alain Steichen, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 28, 1958, attorney-at-law, with address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

for a period of six years ending at the time of the ordinary general meeting approving the annual accounts of the year 2008.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint Ivan Steenkiste in capacity of administrator in charge of the daily management of the Company with respect to the promotion of sales, sales intermediary and related activities for pharmaceutical products (making of, manipulation, possession or storage of pharmaceutical products excluded).

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the meeting resolves that the articles of incorporation of the Company will now read as follows:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1.- There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of incorporation, under the name of PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2.- The registered office of the Company is established in Strassen.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3.- The Company is established for an unlimited period of time.

The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

Art. 4.- The Company shall have as its business purpose:

- promotion of sales, acting as sales intermediary and related activities for pharmaceutical products, excluding the making of, manipulation, possession or storage of pharmaceutical products, as well as,
- the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The Company may also establish branches in Luxembourg and abroad. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital and parts

Art. 5.-

Section 1. General

The Company has an issued capital of six billion eight hundred twenty nine million one hundred eighty two thousand nine hundred Dollars US (USD 6,829,182,900.-) consisting of:

- 13,213,118 (thirteen million two hundred thirteen thousand one hundred eighteen) Common/class A Parts of a par value of one hundred United States Dollars (\$100.-) per Part and

- 46,179,528 (forty six million one hundred seventy nine thousand five hundred twenty eight) Preferred/class B Parts of a par value of one hundred United States Dollars (\$100.-) per Part and

- 8,899,183 (eight million eight hundred ninety nine thousand one hundred eighty three) Preferred/class C Parts of a par value of one hundred United States Dollars (\$100.-) per Part

all of which Common/class A Parts and Preferred/classes B-C Parts have been fully paid up.

Unless the context indicates otherwise, the term «Parts» as used in these Articles of Incorporation shall refer to the Common/class A Parts and the Preferred/classes B-C Parts.

Common/class A Parts shall have no share premium.

Preferred/class B Parts may be issued with a share premium.

Preferred/class C Parts may be issued with a share premium.

The Common/class A Parts and the Preferred/classes B-C Parts are voting Parts.

The respective holders shall be entitled to vote at the participants meeting of each class of Parts.

The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the participants adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for the payment for any Parts which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation, for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution save that the issue premiums to be used for the redemption of any class of Parts, for the setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of Parts or other distribution to any class of Parts is limited to the amount of the issue premiums of that class of Parts.

Section 2. Common / class «A» Parts

Each Common/class A Part shall have one vote on each matter submitted to a vote of the participants of the Company.

(A) Dividends

The holders of Common/class A Parts shall be entitled to distributions in respect of subscribed capital only, when and as declared in accordance with Article 16, out of the assets of the Company legally available therefor, including dividends or other distributions, whether payable in cash, property or securities, received by the Company.

(B) Liquidation Rights.

Upon liquidation of the Company, each Common/class A Part shall entitle the holder thereof to a return of distributions or assets of the Company in an amount equal to the par value of such Common/class A Parts.

Section 3. Preferred / class «B» Parts

Each Preferred/class B Part shall have one vote on each matter submitted to a vote of the participants of the Company.

The Preferred/class B Parts shall have the rights set forth below:

A) Dividends

The holders of Preferred/class B Parts will be entitled to distributions not only in respect of the capital subscribed but also in respect of share premium, when and as declared in accordance with article 16, out of the assets of the Company legally available therefore, including dividends or other distributions, whether payable in cash, property or securities, received by the Company.

B) Liquidation Rights.

Upon liquidation of the Company, each Preferred/class B Part shall entitle the holder thereof to a return of distributions or assets of the Company in an amount equal to the par value of such Preferred/class B Parts, plus any premium paid on such Preferred/class B Parts.

After the payment of all amounts specified in sections 1(B) and 4(B) hereof, each Preferred/class B Part shall entitle the holder thereof to all residual liquidation proceeds of the Company.

(C) Voting Rights.

As long as any Preferred/class B Parts remain outstanding, the Company will not, without the affirmative vote or consent of the holders of at least two-thirds of the Preferred/class B Parts, acting as a single class, given in person or by proxy, either in writing or at a meeting, authorize or create, or increase the authorized or issued amount of, any class or series of securities ranking prior to or at the same level than the Preferred/class B Parts with respect to the payment of dividends or the distribution of assets upon liquidation, dissolution or winding up.

Section 4. Preferred / class «C» Parts

Each Preferred/ class C Part shall have one vote on each matter submitted to a vote of the participants of the Company.

The Preferred/class C Parts shall have the rights set forth below:

(A) Dividends.

Dividend entitlements of Preferred/class C Parts shall be limited to a preferred (as defined in article 16) recoverable dividend return calculated by reference to the following provisions and shall be payable in accordance with the following terms:

- Half yearly Dividend periods. The holders of Preferred/class C Parts shall be entitled to receive scheduled half yearly dividends at an amount per Part equal to par value one hundred Dollars US (\$100.-) plus paid-in-surplus plus unpaid scheduled dividends for previous scheduled dividend periods multiplied by the rate per Part (the «Dividend Rate») equal to the rate for deposits in U.S. Dollars for 180 day commencing on the first day of such scheduled dividend period ap-

pearing on Page 3750 of the Telerate screen as of 11.00 a.m., Luxembourg time, two Business Days prior to the beginning of such scheduled dividend period.

- Date of payment of Dividends. In addition to the allocation of results decided by the Annual General Meeting on the 15th of May each year and subject to the availability of sufficient distributable reserves and earnings, the Board of Managers may resolve to pay to the holders of Preferred/class C Parts one interim dividend on November 15 each year (and for the first time in 2003), or, if such day is not a Business Day, on the next succeeding Business Day. The scheduled dividend will be computed on the basis of a 360-day year for the actual number of days elapsed. The Company will pay such scheduled dividends in U.S. Dollars.

The dividends will be cumulative if not actually paid as indicated herein.

(B) Liquidation Rights.

Upon liquidation of the Company, each Preferred/class C Part shall entitle the holder thereof to a return of distributions or assets of the Company in an amount equal to the par value of such Preferred/class C Part, paid-in-surplus plus all accrued and unpaid scheduled dividends (whether or not declared) on such Preferred/class C Part up to and until the date of the liquidation.

(C) Voting Rights.

As long as any Preferred/class C Parts remain outstanding, the Company will not, without the affirmative vote or consent of the holders of at least two-thirds of the Preferred/class C Parts, acting as a single class, given in person or by proxy, either in writing or at a meeting, authorize or create, or increase the authorized or issued amount of, any class or series of securities ranking prior to or at the same level than the Preferred/class C Parts with respect to the payment of dividends or the distribution of assets upon liquidation, dissolution or winding up.

Section 5. Redemption of Parts

Parts in the Company shall not be redeemable at the request of a participant.

The Company, however, may redeem its Parts (with the exception Preferred/class C Parts) whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by law and these Articles. With respect to the Preferred/class C Parts, the Company may redeem such Parts after the third anniversary date of their issuance, or obtain Preferred/class C participant consent if redemption is sought earlier than the third anniversary date. In particular, at the option of the Board of Managers, Parts may be redeemed on a pro rata basis as between existing holders of Common/class A Parts and existing holders of Preferred/classes B-C Parts of the Company:

- if the value of the assets of the Company has decreased to an amount determined by the Board of Managers to be below the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner, or
- if there has been an adverse change in the economic or political situation.

Any such redemption shall be made only out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law.

The redemption price shall be determined by the Board of Managers, within the limits of the maximum and minimum fixed by the general meetings of participants, it being understood that the redemption price of Preferred/class C Parts shall equal par value of such Preferred/class C Part, paid-in-surplus plus all accrued and unpaid scheduled dividends (whether or not declared) on such Preferred/class C Part up to and until the date of the redemption.

The redemption price per Part shall be paid within a period as determined by the Board of Managers which shall not exceed thirty business days from the date fixed for redemption, provided that the Part certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 6 herein.

Parts redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company and shall be disregarded for purposes of determining the net asset value per Part, in each case, for so long as such Parts are held by the Company.

The Parts may be represented, at the owner's option, by certificates representing single Parts or certificates representing two or more Parts.

Art. 6.-

(1) Parts will only be issued in registered form.

All issued Parts of the Company shall be registered in the register of participants which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Parts, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Parts held by him and the amount paid up on each such Part.

The inscription of the participant's name in the register of Parts evidences his right of ownership of such registered Parts. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the participant or whether the participant shall receive a written confirmation of his participation.

The Part certificates shall be signed by two Managers or by one Manager and an officer of the Company duly authorized by the Board of Managers. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile form.

(2) Transfer of registered Parts shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of participants, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. If Part certificates have been issued, the transfer of registered Parts shall be effected upon delivering the certificate or certificates representing such Parts to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company. Any transfer of registered Parts shall be entered into the register of participants; such inscription shall be signed by one or more Managers or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Managers.

Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the subscribed capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

(3) Participants entitled to receive registered Parts shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of participants.

In the event that a participant does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of participants and the participant's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such participant. A participant may, at any time, change his address as entered into the register of participants by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any participant can prove to the satisfaction of the Company that his Part certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Part certificate may be issued under such conditions as the Company may determine. At the issuance of the new Part certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Part certificate for which the new one has been issued shall become void.

Mutilated Part certificates may be canceled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the participant the costs of a duplicate or of a new Part certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original Part certificate.

(5) In the event that a Part is registered in the name of more than one person, the first named holder in the register shall be deemed to be the representative of all other joint holders and shall alone be entitled to be treated as the holder of such Part for all purposes, including without limitation, entitlement to receive notices from the Company.

Art. 7.- A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the participant in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the participant have to refer to the financial statements and, if there is more than one participant, to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 8.- The Company is managed by a Board of Managers comprising five members, whether participants or not.

The holders of Common / class A Parts shall have the exclusive right and obligation to nominate candidates for one of the positions on the Board of Managers and the holders of Preferred / class B Parts shall have the exclusive right and obligation to nominate candidates for four of the positions on the Board of Managers, at each general meeting of participants called for the purpose of electing a person to either such position.

Each Manager elected from the candidates nominated by the holders of Common / class A Parts will be designated as a category A Manager.

Each Manager elected from the candidates nominated by the holders of Preferred / class B Parts will be designated as a category B Manager.

In connection with each election of a Manager to each such position, each such participant shall nominate at least two persons for election for such position.

The office of a Manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a Manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former Manager of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a Manager.

The Board of Managers

Art. 9.- The Board of Managers may elect from among its members a chairman.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Managers so request.

All meetings of the Board of Managers shall be held in Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if a majority of the Managers of each category is present or represented at the meeting of the Board of Managers.

A Manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers

by means of such a communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Resolutions of the Board of Managers will be passed by the majority of votes cast.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the majority of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.

Art. 10.- The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of participants fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 11.- The Company will be bound in any circumstances:

A) As far as the promotion of sales, sales intermediary and related activities for pharmaceutical products (making of, manipulation, possession or storage of pharmaceutical products excluded) is concerned, by the sole signature of the person in charge of the daily management pursuant to article 11 hereof, as a result either the General Manager, if selected among the members of the Board of Managers, or the administrator in charge of the daily management, if not selected among the members of the Board of Managers;

B) As far as the other activities described in article 4 hereof are concerned:

- For any amount inferior to USD 100,000.-, the Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any of two Managers whatever the category to which they belong, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in the case of delegation of powers or proxies given by the Board of Managers pursuant to article 12 of the present articles of incorporation.

- For amounts superior to USD 100,000.- the Company will be validly committed by the joint signature of one category «A» Manager and one category «B» Manager, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in the case of delegation of powers or proxies given by the Board of Managers pursuant to article 12 of the present articles of incorporation.

Art. 12.- The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one person, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not he will be called administrator in charge of the daily management.

It may also commit the management of a special branch to one or more Managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

Art. 13.- Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Managers, represented by its chairman or by the Manager delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 14.- If there is only one participant, the sole participant shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A participant shall be entitled to cast one vote for each one hundred United States dollars (USD 100) in share capital (Parts) possessed or represented by such participant, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the participants possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the share capital (Parts) of the Company.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 15.- The accounting year of the Company shall begin on the 1st of December and shall terminate on the 30th of November of each year.

Art. 16.-

A) Financial statement and Annual dividend

After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants, upon recommendation of the Board of Managers, or of the Board of Managers as the case may be.

The Preferred/class B Parts and/or the Common/class A Parts shall be entitled to receive a distribution of all residual net profits and earnings of the Company, provided the preferred dividend return of the holders of Preferred/class C Parts has been paid in full or the Board of Managers has reserved sufficient funds for ensuring the payment of the preferred dividend return to the Preferred/class C Parts on the payment dates provided under article 5, section 4 (A) of the present Articles of incorporation, it being understood that:

- the payment of dividends on the Preferred/class C Parts does not automatically confer any right to dividends on the Common/class A Parts and/or the Preferred class B Parts,
- the payment of dividends on the Preferred/class B Parts does not automatically confer any right to dividends on the Common/class A Parts.

B) Interim dividends

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently profits exist to make the distribution.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 17.- The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of participants. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of participants which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VII.- General provisions

Art. 18.- All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt neuf septembre, à 17.00 heures.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PFIZER LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), ayant son siège social au Grand-Duché du Luxembourg, constituée par un acte du soussigné notaire le 3 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 302 du 22 février 2002, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg section B numéro 84.125,

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises par le notaire instrumentaire et, pour la dernière fois, le 10 septembre 2003, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, M^e Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mlle Cécile Jager, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décharge est accordée (i) aux administrateurs de catégorie A et de catégorie B, (ii) au commissaire aux comptes et (iii) à Mr Ivan R. Steenkiste en qualité de directeur chargé de la gestion journalière de la Société pour autant que soient concernées la promotion de vente, l'intermédiaire de vente et toute autre activité relative aux produits pharmaceutiques (la fabrication, la manipulation, la possession et le stockage de produits pharmaceutiques étant exclus) pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

2. Modification de la forme légale et de la dénomination de la Société et subséquente modification de l'article 1 des statuts de la Société.

3. Fixation du nombre de membres du conseil de gérance et nomination des Gérants de catégorie A et de catégorie B.

4. Nomination du directeur chargé de la gestion journalière de la Société pour autant que soient concernées la promotion de vente, l'intermédiaire de vente et toute autre activité relative aux produits pharmaceutiques (la fabrication, la manipulation, la possession et le stockage de produits pharmaceutiques étant exclus).

5. Modification des statuts de la Société pour refléter les dispositions relatives aux S.à r.l. dans la loi sur les sociétés commerciales du Luxembourg.

II. - Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III. - Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. - Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux personnes suivantes pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour:

Gérant de catégorie «A»:

* David Reid, né à Chelmsford (Angleterre), le 16 janvier 1951, juriste (occupation), résidant au 131 East 74TH Street, New York, NY10021, USA.

Gérants de catégorie «B»:

* Phil Kerstein, né en Allemagne, le 26 janvier 1947, conseiller fiscal (occupation), résidant au 35 Washington Avenue, Lawrence, NY11559, USA.

* Carol Stuckley, née en Pennsylvanie (USA), le 20 septembre 1955, Assistant Treasurer (occupation), résidant au 852 Washington Crossing Road, Newton, PA 18940, USA

* Susan Webb, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, Administrateur (occupation), résidant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande.

* Alain Steichen, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 28 avril 1958, avocat à la Cour, résidant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

* KPMG AUDIT Luxembourg

Directeur chargé de la gestion journalière de la Société pour autant que soient concernées la promotion de vente, l'intermédiaire de vente et toute autre activité relative aux produits pharmaceutiques (la fabrication, la manipulation, la possession et le stockage de produits pharmaceutiques étant exclus)

* Ivan Steenkiste

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la Société de «Société Anonyme» en «Société à responsabilité limitée», de remplacer l'actuelle dénomination de la Société par PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., et de modifier l'article 1 des statuts de la Société.

Cette modification de la forme légale de la Société n'aura aucun effet sur la continuité de son existence légale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer

- le nombre de membres du conseil de gérance à cinq (5)

- le nombre de Gérants de catégorie A à un (1) et

- le nombre de Gérants de catégorie B à quatre (4)

et décide de nommer comme

Gérant de catégorie «A»:

* David Reid, né à Chelmsford (Angleterre), le 16 janvier 1951, juriste (occupation), résidant au 131 East 74TH Street, New York, NY10021, USA.

Gérants de catégorie «B»:

* Phil Kerstein, né en Allemagne, le 26 janvier 1947, conseiller fiscal (occupation), résidant au 35 Washington Avenue, Lawrence, NY11559, USA.

* Carol Stuckley, née en Pennsylvanie (USA), le 20 septembre 1955, Assistant Treasurer (occupation), résidant au 852 Washington Crossing Road, Newton, PA 18940, USA

* Susan Webb, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, Administrateur (occupation), résidant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande.

* Alain Steichen, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 28 avril 1958, avocat à la Cour, résidant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour une période de six ans se terminant lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'année 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Ivan Steenkiste Directeur chargé de la gestion journalière de la Société pour autant que soient concernées la promotion de vente, l'intermédiaire de vente et toute autre activité relative aux produits pharmaceutiques (la fabrication, la manipulation, la possession et le stockage de produits pharmaceutiques étant exclus).

Cinquième résolution

Consécutivement aux résolutions ci-dessus, l'assemblée décide que les statuts de la Société auront le teneur suivante:

Titre 1^{er} - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}.- Il est formé par le présent acte une «société à responsabilité limitée» qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination de PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2.- Le siège de la Société est établi à Strassen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3.- La société est constituée pour une durée illimitée.

La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés, selon les cas, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 4.- La société a pour objet:

- la promotion de vente, l'intermédiaire de vente et toute activité relative aux produits pharmaceutiques, à l'exclusion de la fabrication, la manipulation, la possession et le stockage de produits pharmaceutiques, de même que,
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou faisant partie du même groupe. La Société peut aussi créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 5.-

Section 1. Généralités

La Société a un capital souscrit de six milliards huit cent vingt-neuf millions cent quatre-vingt-deux mille neuf cents dollars US (USD 6.829.182.900,-) représenté par:

- treize millions deux cent treize mille cent dix-huit (13.213.118) Parts Ordinaires de classe A ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-)

et

- quarante-six millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt-huit (46.179.528) Parts Privilégiées de classe B ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-)

et

- huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-trois (8.899.183) Parts Privilégiées de classe C ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-)

toutes les parts tant les Parts Ordinaires de classe A que les Parts Privilégiées de classes B-C ayant été intégralement libérées.

A moins que le contexte ne l'indique autrement, le terme «Parts» tel qu'utilisé dans les présents statuts renvoie à la fois aux Parts Ordinaires de classe A et aux Parts Privilégiées de classes B-C.

L'émission de Parts de classe A n'est pas assortie d'une prime d'émission.

L'émission de Parts de classe B peut être assortie d'une prime d'émission.

L'émission de Parts de classe C peut être assortie d'une prime d'émission.

Les Parts Ordinaires de classe A et les Parts Privilégiées de classes B-C sont des Parts avec droit de vote.

Les propriétaires respectifs auront droit de voter aux assemblées de chaque classe de Parts.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des participants prise dans les conditions requises pour une modification des statuts.

Le Conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Parts, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil de gérance en vue du rachat de ses Parts par la Société ainsi que l'y autorise les présents statuts, pour compenser des pertes réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution excepté que la prime d'émission à utiliser en vue du rachat d'une quelconque classe de Parts, de la compensation des moins values réalisées ou latentes ou du paiement d'un dividende à une quelconque classe de Parts devra être limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de Parts en question.

Section 2. Parts Ordinaires de Classe A

Chaque Part Ordinaire de classe A ouvrira droit à une voix en toute matière soumise au vote des participants de la Société.

(A) Distribution de dividendes

Les propriétaires de Parts Ordinaires de classe A auront droit à des distributions au regard du capital souscrit uniquement, comme et au moment où elles seront déclarées conformément à l'Article 16 des présents statuts, sur les actifs disponibles à cet effet, y compris les dividendes ou autres distributions, que ce soit en cash ou en valeurs mobilières, reçues par la Société.

B) Droits en cas de Liquidation

En cas de liquidation de la Société, les propriétaires de Parts Ordinaires de classe A auront droit à une quote-part dans la distribution des actifs de la Société, égale au montant de la valeur nominale de leurs Parts de classe A.

Section 3. Parts Privilégiées de Classe B

Chaque Part Privilégiée de classe B ouvrira droit à une voix en toute matière soumise au vote des participants de la Société.

Les Parts Privilégiées de classe B auront les droits suivants:

* Dividendes.

Les propriétaires de Parts Privilégiés de classe B auront droit à des distributions non seulement à raison du capital souscrit mais aussi à raison de la prime d'émission, comme et au moment où elles seront déclarées conformément à l'Article 16 des présents statuts, sur les actifs disponibles à cet effet, y compris les dividendes ou autres distributions, que ce soit en cash ou en valeurs mobilières, reçues par la Société.

B) Droits en cas de Liquidation

En cas de liquidation de la Société, les propriétaires de Parts Privilégiées de classe B auront droit à une quote-part dans la distribution des actifs de la Société, égale au montant de la valeur nominale de leurs Parts de classe B, majoré du montant des primes d'émission payé lors de l'émission desdites Parts de classe B.

Après paiement de tous les montants prévus aux présentes sections 1(B) et 4(B), chaque propriétaire de Parts Privilégiées de classe B aura droit à tout montant résiduel de la liquidation de la Société.

C) Droits de vote

Aussi longtemps que les Parts Privilégiées de classe B seront en circulation, la Société ne pourra, sans l'avis favorable des détenteurs d'au moins deux tiers des Parts Privilégiées de classe B, agissant en tant que classe unique, donné en personne ou par mandataire, dans le cadre d'une assemblée ou par voie de consultation écrite, autoriser ou créer, ou augmenter le montant autorisé ou souscrit de chaque catégorie ou série de Parts ayant priorité sur les Parts Privilégiées de classe B au regard de la mise en paiement de dividendes ou de la distribution des biens en cas de liquidation, dissolution ou liquidation judiciaire.

Section 4. Parts Privilégiées de classe C

Chaque Part Privilégiée de classe C ouvrira droit à une voix en toute matière soumise au vote des participants de la Société.

Les Parts Privilégiées de Classe C auront les droits suivants:

A) Dividendes.

Les droits aux dividendes au profit des propriétaires de Parts Privilégiées de classe C seront limités à un dividende préférentiel (tel que défini à l'article 16), cumulable, calculé sur base des dispositions ci-après et payable en fonction des termes suivants:

- Périodes de dividende semestrielles: les propriétaires de Parts Privilégiées de classe C auront droit à la distribution de dividendes prévus semestriellement à un montant de cent dollars US (USD 100,-) par Part de classe C, augmenté des primes d'émission et dividendes prévus non payés relatifs à des périodes de dividendes antérieures, multiplié par le taux par Part («le Taux de Dividende») égal au taux d'intérêt des dépôts en dollars US pour 180 jours commençant le premier jour de cette période de dividende prévu, apparaissant à la page 3750 sur Telerate à 11.00 heures du matin, heure de Luxembourg, deux jours ouvrables avant le début de la période de dividende prévu.

- Date de paiement des dividendes: outre l'affectation des résultats décidée par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle le 15 mai de chaque année, et sous réserve de la disponibilité de revenus et réserves distribuables suffisants, le Conseil de gérance peut décider de verser aux propriétaires de Parts Privilégiées de classe C un dividende intérimaire le 15 novembre de chaque année (et pour la première fois en 2003), ou, si ce jour est un jour férié, le jour ouvrable suivant. Le dividende sera calculé sur base d'une année de trois cent soixante jours pour le nombre de jours effectivement écoulés. La Société effectuera la distribution de dividendes en dollars US.

Les dividendes seront cumulables en cas de non-paiement aux dates prévues indiquées ci-dessus.

B) Droits en cas de Liquidation

En cas de liquidation de la Société, les propriétaires de Parts Privilégiées de classe C, auront droit à une quote-part dans la distribution des actifs de la Société, égale au montant de la valeur nominale de leurs Parts de classe C majoré des primes d'émission et dividendes non distribués (déclarés ou non) relatifs aux Parts Privilégiées de classe C, et ce jusqu'au jour de la liquidation.

C) Droits de vote

Aussi longtemps que les Parts Privilégiées de classe C seront en circulation, la Société ne pourra, sans l'avis favorable des détenteurs d'au moins deux tiers des Parts Privilégiées de classe C, donné en personne ou par mandataire, dans le cadre d'une assemblée ou par voie de consultation écrite, autoriser ou créer, ou augmenter le montant autorisé ou souscrit de chaque catégorie ou série de Parts ayant priorité sur les Parts Privilégiées de classe C au regard de la mise en paiement de dividendes ou de la distribution des biens en cas de liquidation, dissolution ou liquidation judiciaire.

Section 5. Rachat de Parts.

Les Parts de la Société ne seront pas rachetables à la demande d'un participant.

La Société pourra à tout moment racheter ses Parts (à l'exception des Parts Privilégiées de classe C) lorsque le Conseil de gérance considérera le rachat dans l'intérêt de la Société, conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par la loi et les statuts. En ce qui concerne les Parts Privilégiées de classe C, la Société peut procéder au rachat de ces Parts après le troisième anniversaire du jour de leur émission, ou obtenir le consentement des propriétaires de Parts Privilégiées de classe C, en cas de volonté de procéder au rachat de telles Parts antérieurement à la

date du troisième anniversaire. Plus particulièrement, sur décision du Conseil de gérance, les Parts peuvent être rachetées au prorata entre les propriétaires de Parts de classe A et classes B-C de la Société:

- si la valeur des actifs de la Société a diminué de telle façon à atteindre le minimum fixé par le Conseil de gérance, minimum nécessaire au fonctionnement économique correct de la Société,
- s'il y a eu une détérioration de la situation économique ou politique.

Tout rachat sera fait à partir des bénéfices non distribués et des réserves non obligatoires, incluant toute prime d'émission, mais excluant toute réserve requise par le droit luxembourgeois.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de gérance, dans les limites maximale et minimale fixées par l'Assemblée Générale des participants, étant entendu que le prix de rachat des Parts Privilégiées de classe C sera égal au montant de la valeur nominale de ces Parts de classe C, majoré des primes d'émission et dividendes prévus non distribués (déclarés ou non) relatifs aux Parts Privilégiées de classe C, et ce jusqu'au jour de la liquidation.

Le prix de rachat par Part est payable dans le délai déterminé par le Conseil de gérance, lequel ne devra pas excéder trente jours ouvrables à partir de la date de rachat, à condition que les certificats de Parts, s'il y a lieu, ainsi que les documents nécessaires au transfert aient été reçus par la Société, conformément aux dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les Parts rachetées par la Société continueront d'exister mais seront privées du droit de vote, et du droit aux dividendes, ainsi que du droit au boni de liquidation, et ne seront pas prises en compte dans la détermination de la valeur de l'actif net par Part, aussi longtemps que ces Parts seront détenues par la Société.

Les Parts peuvent être représentées au choix de l'associé, par des certificats représentant une seule Part ou deux ou plusieurs Parts.

Art. 6.-

(1) Les Parts sont uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les Parts émises par la Société seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le registre indique le nom de chaque propriétaire de Parts nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre de Parts nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque Part.

La propriété des Parts nominatives s'établit par inscription au registre des Parts. La Société peut décider si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'associé ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa participation.

Les certificats constatant l'inscription de l'associé seront signés par deux gérants ou par un gérant et un fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé par le Conseil de gérance. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

(2) Le transfert de Parts nominatives s'effectuera, (i) si des certificats de Parts ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats de Parts ainsi que de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) si de tels certificats n'ont pas été émis, par une déclaration de transfert écrite qui sera mentionnée au registre des associés, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par un mandataire valablement constitué à cet effet. Tout transfert de Parts nominatives sera inscrit au registre des associés; cette inscription devra être signée par un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil de gérance.

Les Parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions de Parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

(3) Tout associé en droit d'obtenir des Parts nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des associés.

Dans l'hypothèse où un associé omet de fournir une adresse à la Société, mention en sera faite au registre des associés, et l'adresse de l'associé en question sera considérée comme étant au siège social de la Société, ou à telle autre adresse déterminée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée par l'associé à la Société. Tout associé a la possibilité de modifier à tout moment son adresse telle qu'indiquée au registre des associés, moyennant une déclaration écrite, envoyée soit au siège social de la Société, soit à telle autre adresse fixée en temps qu'il appartiendra par celle-ci.

(4) Si un associé peut prouver à la Société que son certificat de Parts a été égaré, endommagé, ou détruit, un duplicata pourra être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera. Dès l'émission du nouveau certificat de Parts, sur lequel il sera indiqué qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat de Parts original, en remplacement duquel le duplicata a été émis, sera nul.

Les certificats de Parts endommagés pourront être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société est en droit d'imputer à l'associé le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société lors de l'émission du certificat de remplacement et lors de l'inscription au registre des associés de cette émission ou lors de la destruction du certificat de Parts original.

(5) Au cas où une Part est inscrite au nom de deux ou plusieurs personnes, la personne inscrite en premier dans le registre sera considérée comme étant le représentant de tous les autres titulaires indivis et aura seule le droit d'être traitée comme titulaire de cette Part à tous égards, y compris, sans préjudice d'autres droits, le droit de recevoir des avis de la part de la Société.

Art. 7. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, l'associé en question, ainsi que ses héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers, doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et, s'il y a plusieurs associés, aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 8.- La société est administrée par un conseil composé de cinq membres, associés ou non.

Les associés détenteurs de Parts ordinaires de classe A auront le droit exclusif et l'obligation de désigner les candidats à l'un des postes à pourvoir au Conseil de gérance, et les associés détenteurs de Parts privilégiées de classe B auront le droit exclusif et l'obligation de désigner les candidats à quatre postes à pourvoir au Conseil de gérance, à chacune des assemblées générales convoquées en vue de l'élection de Gérants.

Chacun des Gérants élus parmi les candidats désignés par les associés titulaires de Parts ordinaires de classe A seront désignés comme Gérants de catégorie A.

Chacun des Gérants élus parmi les candidats désignés par les associés titulaires de Parts privilégiées de classe B seront désignés comme Gérants de catégorie B.

Lors de chacune des élections d'un Gérant à l'un des postes, chacun des associés devra désigner au minimum deux personnes en vue de l'élection audit poste.

Le poste d'un Gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la Société; ou
- il cesse d'être Gérant par application d'une disposition légale, ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de Gérant; ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers; ou
- il est révoqué par une résolution des associés.

Dans les limites de la loi, chaque Gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de Gérant.

Art. 9.- Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Gérants le demandent.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand Duché de Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un Gérant empêché de prendre part aux délibérations, peut déléguer ses pouvoirs à un autre Gérant, par courrier, telex, telefax ou tout autre moyen de communication.

Tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (en ce compris par voie téléphonique, vidéo conférence ou autre) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents à cette assemblée (en personne, en vertu d'une procuration, ou par tout autre moyen de communication) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent en personne audit conseil aux fins de réunion d'un quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil. Les membres du conseil de gérance qui participent par de tels moyens de communication aux délibérations du Conseil de gérance, devront ratifier leurs votes ainsi émis, en apposant leur signature sur un extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil.

En cas de délibération prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera réputée avoir été prise à Luxembourg si l'appel est parti de Luxembourg.

Les résolutions du conseil de gérance seront votées à la majorité des voix émises.

Les résolutions par voie circulaire signées par tous les membres du conseil de gérance seront de même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. De telles signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur diverses copies portant la même résolution.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par la majorité des membres qui auront participé à la délibération.

Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux destinés à être produits en justice seront valables s'ils portent la signature du Président du Conseil ou de deux des Gérants.

Art. 10.- Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 11.- La société sera engagée en toutes circonstances:

A) pour autant que soient concernés la promotion de vente, l'intermédiaire de vente et toute activité relative aux produits pharmaceutiques (la fabrication, la manipulation, la possession et le stockage de produits pharmaceutiques étant exclus) par la seule signature de la personne investie de la gestion journalière conformément à l'article 11 des présents statuts, à savoir, soit le Gérant-délégué, s'il a été élu au sein du conseil de gérance, soit le Directeur chargé de la gestion journalière, s'il n'a pas été élu parmi les membres du conseil de gérance.

B) En ce qui concerne toutes les autres activités décrites à l'article 4 ci-dessus:

- pour tout montant inférieur à cent mille dollars US (USD 100.000,-) la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Gérants, de quelque catégorie qu'ils soient, à moins que des décisions spéciales con-

cernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 12 des présents statuts,

- pour tout montant supérieur à cent mille dollars US (USD 100.000,-) la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de classe «A» et celle d'un Gérant de classe «B», à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 12 des présents statuts.

Art. 12.- Le conseil de gérance est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une personne, choisie ou non, au sein de ses membres. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification de Gérant-délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs Gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ou associés de la société.

Art. 13.- Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le Gérant délégué à cet effet.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14.- Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Gérant/des Gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou si cette assemblée ne peut être tenue pour quelle que raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance. L'associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute Part de cent dollars US (USD 100,-) du capital social détenu par lui et, aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra au Luxembourg.

La représentation par voie de procuration est admise.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15.- L'année sociale de la société commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de chaque année.

Art. 16.-

A) Comptes et dividendes annuels

L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social de la Société.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale des associés, sur avis du Conseil de gérance, ou par le Conseil de gérance suivant le cas.

Les Parts Privilégiées de classe B et/ou les Parts Ordinaires de classe A auront droit de recevoir une distribution de tous les bénéfices nets résiduels et revenus de la Société, pour autant que le dividende préférentiel des propriétaires de Parts Privilégiées de classe C ait été payé intégralement ou que le Conseil de gérance ait provisionné des fonds suffisants pour assurer le paiement du dividende préférentiel des Parts Privilégiées de classe C aux dates de paiement prévues à la section 4 (A) des présents statuts, étant entendu que:

- le paiement d'un dividende aux Parts Privilégiées de classe C ne confère pas automatiquement un droit à un dividende sur les Parts Ordinaires de classe A et/ou sur les Parts Privilégiées de classe B,

- le paiement d'un dividende aux Parts Privilégiées de classe B ne confère pas automatiquement un droit à un dividende sur les Parts Ordinaires de classe A.

B) Dividendes intérimaires

Le conseil de gérance peut procéder, aussi souvent qu'il l'estime nécessaire, et à tout moment au cours de l'exercice social, au paiement de dividendes intérimaires lorsque les deux conditions suivantes sont remplies: le conseil ne peut décider une distribution de dividendes intérimaires que sur base de comptes établis moins de trente jours avant la date de réunion du conseil de gérance; les comptes provisoires, qui peuvent être non audités, doivent faire état que suffisamment de profits existent en vue de la distribution.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 17.- La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale des associés. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18.- Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euro (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, I. Claude, C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, vol. 18CS, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 octobre 2003.

P. Bettingen.

(067339.3/202/845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand and three, on the twenty ninth day of September at 6 p.m.

Before us Me Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 3rd of October 2001, published in the Mémorial C, number 302 on 22 February 2002, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84.125,

The articles of association of the Company having been amended by several deeds of the undersigned notary, and the latest on September 29, 2003, at 5 p.m., not yet published in the Mémorial Recueil C.

The meeting is opened by Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Mrs Cécile Jager, solicitor, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the issued capital of the Company by eighteen million eight hundred one thousand six hundred United States dollars (USD 18,801,600.-) so as to raise it from its present amount of six billion eight hundred twenty nine million one hundred eighty two thousand nine hundred United States dollars (USD 6,829,182,900.-) to six billion eight hundred forty seven million nine hundred eighty four thousand five hundred United States dollars (USD 6,847,984,500.-) by the issue of one hundred eighty eight thousand sixteen (188,016) new Preferred/class B Parts with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing Preferred/class B Parts, together with an issue premium of seventeen million two hundred fifty seven thousand three hundred twenty five United States dollars (USD 17,257,325.-).

2. Subscription by:

* PSI (GIBRALTAR) LIMITED, a Gibraltar entity with registered office at 4 Pitman's Alley, Gibraltar, for all the one hundred eighty eight thousand sixteen (188,016) new Preferred/class B Parts with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing Preferred/class B Parts, and paying up by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities together with issue premiums of seventeen million two hundred fifty-seven thousand three hundred twenty-five United States dollars (USD 17,257,325.-).

3. Subsequent amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect items 1 and 2 of the agenda.

II. - There has been established an attendance list, showing the partners present or represented as well as the number of parts held by them, which list after having been signed by the partners or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented partners after having been initialled *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

III. - It appears from the attendance list, that all the parts are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the partners have been informed before the meeting.

IV. - After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to increase the issued capital of the Company by eighteen million eight hundred one thousand six hundred United States dollars (USD 18,801,600.-) so as to raise it from its present amount of six billion eight hundred twenty nine million one hundred eighty two thousand nine hundred United States dollars (USD 6,829,182,900.-) to six billion eight hundred forty seven million nine hundred eighty four thousand five hundred United States dollars (USD 6,847,984,500.-) by the issue of one hundred eighty eight thousand sixteen (188,016) new Preferred/class B Parts with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing Preferred/class B Parts, together with an issue premium of seventeen million two hundred fifty seven thousand three hundred twenty five United States dollars (USD 17,257,325.-).

Second resolution - Subscription

Thereupon, PSI (GIBRALTAR) LIMITED, an entity with registered office at 4 Pitman's Alley, Gibraltar, represented by Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting through a special proxy given in New York on 26 September 2003 has declared to subscribe for all the one hundred eighty eight thousand sixteen (188,016) new Preferred/class B Parts, having the same rights and obligations as the existing Preferred/class B Parts, and to pay them at a total price of eighteen million eight hundred one thousand six hundred United States dollars (USD 18,801,600.-), together with issue premiums of seventeen million two hundred fifty seven thousand three hundred twenty five United States dollars (USD 17,257,325.-), by the contribution in kind effected by PSI (GIBRALTAR) LIMITED of all its assets and liabilities constituting its entire net equity. The net assets of PSI (GIBRALTAR) LIMITED are totalling thirty six million fifty eight thousand nine hundred twenty five United States dollars (USD 36,058,925.-).

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 5, paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 5.-

Section 1. General

The Company has an issued capital of six billion eight hundred ninety nine million one hundred eighty two thousand nine hundred Dollars US (USD 6,847,984,500.-) consisting of:

- 13,213,118 (thirteen million two hundred thirteen thousand one hundred eighteen) Common/class A Parts of a par value of one hundred United States Dollars (\$100.-) per Part and
 - 46,367,544 (forty six million three hundred sixty seven thousand five hundred forty four) Preferred/class B Parts of a par value of one hundred United States Dollars (\$100.-) per Part and
 - 8,899,183 (eight million eight hundred ninety nine thousand one hundred eighty three) Preferred/class C Parts of a par value of one hundred United States Dollars (\$100.-) per Part
- all of which Common/class A Parts and Preferred/classes B-C Parts have been fully paid up.

Evaluation and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euro (€ 7,000.-).

With respect to the contribution in kind consisting in the Total Assets and Liabilities of PSI (GIBRALTAR) LIMITED, a corporation incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption. The expression Total Assets and Liabilities includes the items listed in PSI (GIBRALTAR) LIMITED balance sheet dated 26th September 2003, and any unknown assets and liabilities as at 26th September 2003.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre à 18.00 heures.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au Grand Duché du Luxembourg, constituée par un acte du soussigné notaire le 3 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 302 du 22 février 2002, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg section B numéro 84.125,

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises par le notaire instrumentaire et, pour la dernière fois ce jour, le 29 septembre 2003, à 17.00 heures, modification non encore publiée au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Mlle Cécile Jager, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, M^e Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société de dix-huit millions huit cent un mille six cents dollars US (USD 18.801.600,-) pour le porter de son montant actuel de six milliards huit cent vingt neuf millions cent quatre vingt deux mille neuf cent dollars US (USD 6.829.182.900,-) à six milliards huit cent quarante sept millions neuf cent quatre vingt quatre mille cinq cents dollars US (USD 6.847.984.500,-) par l'émission de cent quatre-vingt six mille seize (186.016) nouvelles Parts privilégiées de classe B d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts privilégiées de classe B existantes, ensemble avec une prime d'émission de dix sept millionS deux cent cinquante sept mille trois cent vingt cinq dollars US (USD 17.257.325,-)

2. Souscription par PSI (GIBRALTAR) LIMITED, une entité ayant son siège social à 4, Pitman's Alley, Gibraltar, de toutes les cent quatre-vingt six mille seize (188.016) nouvelles Parts privilégiées de classe B, d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts privilégiées de classe B existantes, et libération de ces parts par un apport en nature de tous ses actifs et passifs, ensemble avec une prime d'émission de dix sept millions deux cent cinquante sept mille trois cent vingt cinq dollars US (USD 17.257.325,-).

3. Subséquente modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

II. - Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de Parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III. - Il résulte de la liste de présence que toutes les Parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. - Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de dix-huit millions huit cent un mille six cents dollars US (USD 18.801.600,-) pour le porter de son montant actuel de six milliards huit cent vingt neuf millions cent quatre vingt deux mille neuf cent dollars US (USD 6.829.182.900,-) à six milliards huit cent quarante sept millions neuf cent quatre vingt quatre mille cinq cents dollars US (USD 6.847.984.500,-) par l'émission de cent quatre-vingt six mille seize (186.016) nouvelles Parts privilégiées de classe B, d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts privilégiées de classe B existantes, ensemble avec une prime d'émission de dix sept millionS deux cent cinquante sept mille trois cent vingt cinq dollars US (USD 17.257.325,-).

Seconde résolution - Souscription

PSI (GIBRALTAR) LIMITED, une entité ayant son siège social à 4, Pitman's Alley, Gibraltar, représentée ici par M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration spéciale donnée à New York le 26 septembre 2003, a déclaré souscrire toutes les cent quatre-vingt six mille seize (186.016) nouvelles Parts privilégiées de classe B, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts privilégiées de classe B existantes, et les libérer au prix de dix-huit millions huit cent un mille six cents dollars US (USD 18.801.600,-), ensemble avec une prime d'émission de dix sept millions deux cent cinquante sept mille trois cent vingt cinq dollars US (USD 17.257.325,-), par l'apport en nature par PSI (GIBRALTAR) LIMITED de l'intégralité de ses actifs et passifs constituant son capital net total. L'actif net total de PSI (GIBRALTAR) LIMITED s'élève à trente six millions cinquante huit mille neuf cent vingt-cinq dollars US (USD 36.058.925,-).

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, le paragraphe 1 de l'Article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

Art. 5.-

Section 1. Généralités

La Société a un capital souscrit de six milliards huit cent quarante sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents dollars US (USD 6.847.984.500,-) représenté par:

- treize millions deux cent treize mille cent dix-huit (13.213.118) Parts Ordinaires de classe A ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-)

et

- quarante-six millions trois cent soixante-sept mille cinq cent quarante-quatre (46.367.544) Parts Privilégiées de classe B ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-)

et

- huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-trois (8.899.183) Parts Privilégiées de classe C ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-)

toutes les parts tant les Parts Ordinaires de classe A que les Parts Privilégiées de classes B-C ayant été intégralement libérées.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euro (€ 7.000,-).

Concernant l'apport en nature qui consiste en «l'intégralité du patrimoine» de PSI (GIBRALTAR) LIMITED, une entité constituée en Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport. L'expression «intégralité du patrimoine» comprend les éléments figurants au bilan de PSI (GIBRALTAR) LIMITED tel qu'établi au 26 septembre 2003, ainsi que tous les autres actifs et passifs non connus au 26 septembre 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, C. Jager, I. Claude, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, vol. 18CS, fol. 62, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 octobre 2003.

P. Bettingen.

(067341.3/202/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand and three, on the third day of October.

Before us, Me Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), having its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 3rd of October 2001, published in the Mémorial C, number 302 on 22 February 2002, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84.125,

The articles of association of the Company having been amended by several deeds of the undersigned notary, and the latest on September, 29, 2003 not yet published in the Mémorial Recueil C.

The meeting is opened by Mr Jean-Michel Merienne, cleric de notaire, residing in Arlon (B), being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Mrs Natacha Steuermann, cleric de notaire, residing in Grevenmacher.

The meeting elects as scrutineer M^e Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. reduction of the Corporation's issued share capital through a cancellation of such a number of Common class A Parts as necessary for the capital represented by Common class A Parts to be equal to 10% of the aggregate share capital and share premium of Common/class A Parts, reduction being enacted through an allocation to the Common/class A share premium reserves;

2. reduction of the Corporation's issued share capital through a cancellation of such a number of Common class B Parts as necessary for the capital represented by Common class B Parts to be equal to 10% of the aggregate share capital and share premium of Common / class B Parts, reduction being enacted through an allocation to the Common / class B share premium reserves;

3. amalgamation of the Common/class A Parts and Common/class B Parts in a new Common class AB Parts, having the rights and obligations presently applicable to the Common/class B Parts;

4. Amendment of Article 5 of the Corporation's by-laws as a consequence of items 1 to 3 of the agenda;

5. Amendment of Article 16 A) paragraph 3 of the Corporation's by-laws to read as follows:

Art. 16 A) § 3.- The Common/class AB parts shall be entitled to receive a distribution of all residual net profits and earnings of the Corporation, provided the preferred dividend return of the holders of Preferred/class C Parts has been paid in full on the payment dates provided under section 3(A) of the present Articles, it being understood that the payment of dividends on the Preferred/class C Parts does not automatically confer any right to dividends on the Common/class AB Parts.

II. - There has been established an attendance list, showing the partners present or represented as well as the number of parts held by them, which list after having been signed by the partners or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented partners after having been initialed ne varietur by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

III. - It appears from the attendance list, that all the parts are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the partners have been informed before the meeting.

IV. - After deliberation, the following resolutions were unanimously taken,

First resolution

The meeting resolves to reduce the Company's issued share capital for Common/Class A parts by one Billion one hundred ninety six million two hundred forty nine thousand six hundred United States dollars (USD 1,196,249,600.-) through a cancellation of eleven million nine hundred sixty two thousand four hundred ninety six (11,962,496) Common/class A Parts and to reduce the number of Common class A Parts outstanding from thirteen million two hundred thirteen thousand one hundred eighteen (13,213,118) to one million two hundred fifty thousand six hundred twenty two (1,250,622), the reduction being enacted through an allocation to the Common/class A share premium reserves.

After the reallocation described in the previous sentence, the share capital amount of Common/Class A parts is one hundred twenty five million sixty two thousand two hundred United States dollars (USD 125,062,200.-) and the share premium amount is one billion one hundred twenty four million seven hundred and three thousand four hundred ninety eight United States dollars (USD 1,124,703,498.-), it being understood that seventy one million five hundred forty six thousand five hundred and twenty four (USD 71,546,524.-) have already been allocated to the legal reserves of the Company and as an offset of the 2001 losses of the Company.

Second resolution

The meeting resolves to reduce the Company's issued share capital for Common/Class B parts by three billion seven hundred fifty eight million nine hundred seventy one thousand eight hundred United States dollars (USD 3,758,971,800) through a cancellation of thirty seven million five hundred eighty nine thousand seven hundred eighteen (37,589,718) Common class B Parts and to reduce the number of Common class B Parts outstanding from forty six million three hundred sixty seven thousand five hundred forty four (46,367,544) to eight million seven hundred seventy seven thousand eight hundred twenty six (8,777,826), the reduction being enacted through an allocation to the Common / class B share premium reserves.

For purposes of the preceding sentence:

(i) thirty seven million four hundred thirty seven thousand seven hundred seventy four (37,437,774) of the cancelled Common class B Parts are attributable to the Common/Class B parts owned by PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., so that the number of Common/Class B parts owned by PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., is reduced from forty six million one hundred seventy nine thousand five hundred twenty eight (46,179,528) to eight million seven hundred forty one thousand seven hundred fifty four (8,741,754) and

(ii) one hundred fifty one thousand nine hundred forty four (151,944) of the cancelled Common class B Parts are attributable to the Common/Class B parts owned by PSI (GIBRALTAR) LIMITED so that the number of Common/Class B parts owned by PSI (GIBRALTAR) LIMITED is reduced from one hundred eighty eight thousand sixteen (188,016) to thirty six thousand seventy two (36,072).

After the reallocations described in the previous sentence:

(i) the share capital amount of Common/Class B parts owned by PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l. is eight hundred seventy four million one hundred seventy five thousand four hundred United States dollars (USD 874,175,400.-) and the share premium amount is seven billion eight hundred sixty one million five hundred ninety three thousand four hundred fifty six United States dollars (USD 7,861,593,456.-), it being understood that five hundred million one hundred and four thousand eight hundred fifty eight (USD 500,104,858.-) have already been allocated to the legal reserves of the Company and as an offset of the 2001 losses of the Company,

(ii) the share capital amount of Common/Class B parts owned by PSI (GIBRALTAR) LIMITED is three million six hundred seven thousand two hundred United States dollars (USD 3,607,200.-) and the share premium amount is thirty two million four hundred fifty one thousand seven hundred twenty five United States dollars (USD 32,451,725.-), it being understood that none has already been allocated to the legal reserves of the Company and as an offset of the 2001 losses of the Company.

Third resolution

The meeting resolves to amalgamate the one million two hundred fifty thousand six hundred twenty two (1,250,622) Common/class A Parts and 8,777,826 Common/class B Parts by issuing ten million twenty eight thousand four hundred forty eight (10,028,448) new Common class AB Parts, having the rights and obligations presently applicable to the Common/class B Parts, with:

(i) nine million nine hundred ninety two thousand three hundred seventy six (9,992,376) such Common class AB Parts being issued to PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., together with total issue premium of USD 8,986,296,954, it being understood that five hundred seventy one million six hundred fifty one thousand three hundred eighty one United States dollars (USD 571,651,381.-) have already been allocated to the legal reserves of the Company and as an offset of the 2001 losses of the Company, in exchange for one million two hundred fifty thousand six hundred twenty two (1,250,622) Common/Class A parts and eight million seven hundred forty one thousand seven hundred fifty four (8,741,754) Common/Class B parts owned by PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., together with total issue premium of USD 8,986,296,954.-, it being understood that five hundred seventy one million six hundred fifty one thousand three hundred eighty one United States dollars (USD 571,651,381.-) have already been allocated to the legal reserves of the Company and as an offset of the 2001 losses of the Company;

(ii) and thirty six thousand seventy two (36,072) such Common class AB Parts being issued to PSI (GIBRALTAR) LIMITED together with total issue premium of thirty two million four hundred fifty one thousand seven hundred twenty five United States dollars (USD 32,451,725.-), none of which have been allocated to the legal reserves of the Company,

and as an offset of the 2001 losses of the Company, in exchange for thirty six thousand seventy two (36,072) Common / Class B parts owned by PSI (GIBALTAR) LIMITED, together with total issue premium of thirty two million four hundred fifty one thousand seven hundred twenty five United States dollars (USD 32,451,725.-) none of which have been allocated to the legal reserves of the Company, and as an offset of the 2001 losses of the Company.

Fourth resolution

The meeting resolves to amend of Article 5 of the Corporation's by-laws as a consequence of items 1 to 3 of the agenda, to read as follow:

Art. 5.-

Section 1. General

The Company has an issued capital of one billion eight hundred ninety two million seven hundred sixty three thousand one hundred United States dollars (USD 1,892,763,100.-) consisting of:

- 10,028,448 (ten million twenty eight thousand four hundred forty eight) Common/class AB Parts of a par value of one hundred United States Dollars (\$100.-) per Part and
 - 8,899,183 (eight million eight hundred ninety nine thousand one hundred eighty three) Preferred/class C Parts of a par value of one hundred United States Dollars (\$100.-) per Part
- all of which Common/class AB Parts and Preferred/class C Parts have been fully paid up.

In addition to the corporate capital, issue premiums for a total amount of:

- USD 9,018,748,679.- have been paid on the Common/class AB Parts
- USD 448,133,949.- have been paid on the Preferred/class C Parts.

Unless the context indicates otherwise, the term «Parts» as used in these Articles of Incorporation shall refer to the Common/class AB Parts and the Preferred/class C Parts.

The Common/class AB Parts and the Preferred/class C Parts are voting Parts.

The respective holders shall be entitled to vote at the participants meeting of each class of Parts.

The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the participants adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for the payment for any Parts which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation, for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution save that the issue premiums to be used for the redemption of any class of Parts, for the setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of Parts or other distribution to any class of Parts is limited to the amount of the issue premiums of that class of Parts.

Section 2: Common/class «AB» Parts

Each Common/class AB Part shall have one vote on each matter submitted to a vote of the participants of the Company.

«(A) Dividends

The holders of Common/class AB Parts will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of Share premium amounts issued upon subscription for the Common/class AB Part, reduced by any distributions of such share premium to the holders of such Common/ class AB Parts and share premium amounts converted into additional Common / class AB Parts of the Corporation (such share premium calculated to be USD 9,590,400,061.- as of October 3, 2003), when and as declared in accordance with article 16, out of assets of the Corporation legally available therefore, including dividends or other distributions, whether payable in cash, property or securities, received by the Corporation».

«(B) Liquidation Rights

Upon liquidation of the Corporation, each Common / class AB Part shall entitle the holder thereof to a return of distributions or assets of the Corporation in an amount equal to the percentage of share capital and share premium of such Common / class AB Parts in the aggregate share capital and share premium of Common / class AB Parts. For the purposes of the above percentage calculation, «share premium» shall mean share premium amounts issued upon subscription for the Common/class AB Part, reduced by any distributions of such share premium to the holders of such Common/ class AB Parts and share premium amounts converted into additional Common/class AB Parts of the Corporation (such share premium calculated to be USD 9,590,400,061.- as of October 3, 2003). Returns of distributions or assets to Common/class AB Parts will only be possible after the entire satisfaction of the Preferred/Class C Parts liquidation rights.»

Section 3: Preferred/ class «C» Parts

Each Preferred/ class C Part shall have one vote on each matter submitted to a vote of the participants of the Company.

«(A) Dividends

Dividend entitlements of Preferred/class C Parts shall be limited to a preferred (as defined in article 16) recoverable dividend return calculated by reference to the following provisions and shall be payable in accordance with the following terms:

- Half yearly Dividend periods. The holders of Preferred/class C Parts shall be entitled to receive scheduled half yearly dividends at an amount per Part equal to par value of one hundred Dollars US (\$100.-) plus share premium of such Preferred/class C Part issued upon subscription for such Preferred/class C Part, reduced by (i) any distributions of such share premium to the holder of such Preferred/class C Parts and by (ii) the share premium amounts converted into

additional Preferred / class C Parts of the Corporation (such share premium calculated to be USD 543,338,879.- as of October 3, 2003), plus unpaid scheduled dividends for previous scheduled dividend periods multiplied by the rate per Part (the «Dividend Rate») equal to the rate for deposits in U.S. Dollars for 180 days commencing on the first day of such scheduled dividend period appearing on Page 3750 of the Telerate screen as of 11:00 a.m. Luxembourg time, two Business Days prior to the beginning of such scheduled dividend period.

- Date of payment of Dividends. In addition to the allocation of results decided by the Annual General Meeting on the 15th of May each year and subject to the availability of sufficient distributable reserves and earnings, the Board of Managers may resolve to pay to the holders of Preferred/class C Parts one interim dividend on November 15 each year (and for the first time in 2003), or, if such day is not a Business Day, on the next succeeding Business Day. The scheduled dividend will be computed on the basis of a 360-day year for the actual number of days elapsed. The Corporation will pay such scheduled dividends in U.S. Dollars.

The dividends will be cumulative if not actually paid as indicated herein.

All cumulative dividends on the Preferred/class C Parts shall be paid in full before any dividends are paid on the Common/class AB Parts.»

«(B) Liquidation Rights

Upon liquidation of the Corporation, each Preferred / class C Part shall entitle the holder thereof to a return of distributions or assets of the Corporation in an amount equal to the par value of such Preferred/class C Part, plus the Share premium amount issued upon subscription for such Preferred/class C Part, reduced by (i) any distributions of such share premium to the holder of such Preferred/class C Part and by (ii) the share premium amounts converted into additional Preferred/class C Parts of the Corporation (such share premium calculated to be USD 543,338,879 as of October 3, 2003), plus all accrued and unpaid scheduled dividends (whether or not declared) on such Preferred / class C Part up to and until the date of liquidation. The Preferred/Class C Part is entitled to a return of distribution or assets of the Corporation in an amount equal to the par value of such Preferred/class C Part, plus the Share premium amount issued upon subscription for such Preferred/class C Part, reduced by (i) any distributions of such share premium to the holders of such Preferred / class C Part and by (ii) the share premium amounts converted into additional Preferred / class C Parts of the Corporation, plus all accrued and unpaid scheduled dividends (whether or not declared) on such Preferred / class C Part up to and until the date of liquidation, before any equivalent return may be made to the Common/ class AB Parts.»

To the extent there are no distributable profits in the Corporation to cover the accrued and unpaid scheduled dividends (whether or not declared), such dividends will be paid out of the residual liquidation proceeds of Common/class AB Parts, each of the Common/class AB Parts contributing to the dividend payment according to the percentage of share capital and Share premium amounts issued upon subscription for such class of Parts (reduced by any distributions of such share premium to the holders of Common/class AB Parts and by the share premium amounts converted into additional Common/class AB Parts of the Corporation) in the aggregate share capital and share premium of Common/ class AB Parts

(C) Voting Rights.

As long as any Preferred/class C Parts remain outstanding, the Company will not, without the affirmative vote or consent of the holders of at least two-thirds of the Preferred/class C Parts, acting as a single class, given in person or by proxy, either in writing or at a meeting, authorize or create, or increase the authorized or issued amount of, any class or series of securities ranking prior to or at the same level than the Preferred/class C Parts with respect to the payment of dividends or the distribution of assets upon liquidation, dissolution or winding up.»

Section 4: Redemption of Parts

Parts in the Company shall not be redeemable at the request of a participant.

The Company, however, may redeem its Parts (with the exception Preferred/class C Parts) whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by law and these Articles. With respect to the Preferred/class C Parts, the Company may redeem such Parts after the third anniversary date of their issuance, or obtain Preferred/class C participant consent if redemption is sought earlier than the third anniversary date. In particular, at the option of the Board of Managers, Parts may be redeemed on a pro rata basis as between existing holders of Common / class AB Parts and existing holders of Preferred/class C Parts of the Company:

- if the value of the assets of the Company has decreased to an amount determined by the Board of Managers to be below the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner, or
- if there has been an adverse change in the economic or political situation.

Any such redemption shall be made only out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law.

The redemption price shall be determined by the Board of Managers, within the limits of the maximum and minimum fixed by the general meeting of partners, it being understood that the redemption price of Preferred/class C Parts shall equal par value of such Preferred/class C Part, plus the share premium amounts issued upon subscription for the Preferred/class C Part, reduced by any distribution of such share premium to the holders of such Preferred/class C Parts and share premium amounts converted into additional Preferred/class C Parts of the Corporation (such share premium calculated to be USD 543,338,879.- as of October 3, 2003), plus all accrued and unpaid scheduled dividends (whether or not declared) on such Preferred/class C Part up to and until the date of the redemption.

The redemption price per Part shall be paid within a period as determined by the Board of Managers which shall not exceed thirty business days from the date fixed for redemption, provided that the Part certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 6 herein.

Parts redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company and shall be disregarded for purposes of determining the net asset value per Part, in each case, for so long as such Parts are held by the Company.

The Parts may be represented, at the owner's option, by certificates representing single Parts or certificates representing two or more Parts.

Fifth resolution

The meeting resolves to amend of Article 16 A) paragraph 3 of the Corporation's by-laws to read as follows:

Art. 16 A) § 3.- The Common/class AB parts shall be entitled to receive a distribution of all residual net profits and earnings of the Corporation, provided the preferred dividend return of the holders of Preferred/class C Parts has been paid in full on the payment dates provided under section 3(A) of the present Articles, it being understood that the payment of dividends on the Preferred/class C Parts does not automatically confer any right to dividends on the Common/class AB Parts.

Evaluation and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand euro (€ 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au Grand-Duché du Luxembourg, constituée par un acte du soussigné notaire le 3 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 302 du 22 février 2002, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg section B numéro 84 125,

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises par le notaire instrumentaire et, pour la dernière fois, le 29 septembre 2003, modification non encore publiée au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, clerc de notaire, demeurant à Arlon (B),

qui désigne comme secrétaire, Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée choisit comme scrutateur, M^e Isabelle Claude, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda:

1. Réduction du capital souscrit de la Société par l'annulation du nombre nécessaire de Parts ordinaires de classe A pour que le capital représenté par les Parts ordinaires de classe A soit égal à 10% du montant cumulé de la prime d'émission et du capital social des Parts ordinaires de classe A, la réduction étant réalisée par une allocation à la prime d'émission de classe A;

2. Réduction du capital souscrit de la Société par l'annulation du nombre nécessaire de Parts ordinaires de classe B pour que le capital représenté par les parts ordinaires de classe B soit égal à 10% du montant cumulé de la prime d'émission et du capital social des Parts ordinaires de classe B, la réduction étant réalisée par une allocation à la prime d'émission de classe B;

3. Fusion des Parts ordinaires de classe A et des Parts ordinaires de classe B en une nouvelle classe de Parts ordinaires de classe AB, ayant les droits et obligations actuellement applicables aux Parts ordinaires de classe B;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les dispositions 1 à 3 de l'ordre du jour;

5. Modification de l'article 16 A) paragraphe 3 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«Les Parts ordinaires de classe AB auront droit de recevoir une distribution de tous les bénéfices nets résiduels et revenus de la Société, pour autant que le dividende préférentiel des propriétaires de Parts Privilégiées de classe C ait été payé intégralement aux dates de paiement prévues à la section 3 (A) des présents statuts, étant entendu que le paiement d'un dividende aux Parts Privilégiées de classe C ne confère pas automatiquement un droit à un dividende sur les Parts Ordinaires de classe AB.»

II. - Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de Parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III. - Il résulte de la liste de présence que toutes les Parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. - Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital souscrit de la Société attaché aux Parts ordinaires de classe A de un milliard cent quatre-vingt seize millions deux cent quarante-neuf mille six cents dollars US (USD 1.196.249.600,-) par l'annulation de onze millions neuf cent soixante deux mille quatre cent quatre-vingt seize (11.962.496) Parts ordinaires de classe A et de réduire le nombre actuel de Parts ordinaires de classe A de treize millions deux cent treize mille cent dix-huit (13.213.118) à un million deux cent cinquante mille six cent vingt-deux (1.250.622), la réduction étant réalisée par une allocation à la prime d'émission des Parts ordinaires de classe A.

Après la répartition ci-dessus décrite, le capital social souscrit des parts ordinaires de classe A sera de cent vingt-cinq millions soixante deux mille deux cents dollars US (USD 125.062.200,-) et la prime d'émission sera de un milliard cent vingt-quatre millions sept cent trois mille quatre cent quatre-vingt dix-huit dollars US (USD 1.124.703.498,-) étant entendu que soixante et onze millions cinq cent quarante-six mille cinq cent vingt quatre dollars US (USD 71.546.524,-) ont déjà été alloués à la réserve légale de la Société et pour compenser les pertes de l'année 2001 de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital souscrit de la Société attaché aux Parts ordinaires de classe B de trois milliards sept cent cinquante huit millions neuf cent soixante et onze mille huit cents dollars US (USD 3.758.971.800,-) par l'annulation de trente sept millions cinq cent quatre-vingt neuf mille sept cent dix-huit (37.589.718) Parts ordinaires de classe B et de réduire le nombre actuel de Parts ordinaires de classe B de quarante-six millions trois cent soixante sept mille cinq cent quarante-quatre (46.367.544) à huit millions sept cent soixante-dix-sept mille huit cent vingt-six (8.777.826), la réduction étant réalisée par une allocation à la prime d'émission des Parts ordinaires de classe B.

Pour les besoins de la phrase précédente:

(i) trente sept millions quatre cent trente sept mille sept cent soixante quatorze (37.437.774) des Parts ordinaires de classe B annulées sont attribuées aux Parts ordinaires de classe B détenues par PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l. de sorte que le nombre de Parts ordinaires de classe B détenues par PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l. est réduit de quarante-six millions cent soixante dix-neuf mille cinq cent vingt-huit (46.179.528) à huit millions sept cent quarante et un mille sept cent cinquante quatre (8.741.754) et

(ii) cent cinquante et un mille neuf cent quarante-quatre (151.944) des Parts ordinaires de classe B annulées sont attribuées aux Parts ordinaires de classe B détenues par PSI (GIBRALTAR) LIMITED de sorte que le nombre de Parts ordinaires de classe B détenues par PSI (GIBRALTAR) LIMITED est réduit de cent quatre-vingt- huit mille seize (188.016) à trente six mille soixante douze (36.072).

Après les répartitions décrites ci-dessus:

(i) le montant de capital social des Parts ordinaires de classe B détenues par PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l. est de huit cent soixante-quatorze millions cent soixante-quinze mille quatre cents dollars US (USD 874.175.400,-) et la prime d'émission de sept milliards huit cent soixante et un millions cinq cent quatre-vingt treize mille quatre cent cinquante-six dollars US (USD 7.861.593.456,-), étant entendu que cinq cent millions cent quatre mille huit cent cinquante huit dollars US (USD 500.104.858,-) ont déjà été alloués à la réserve légale de la Société et pour compenser les pertes de l'année 2001 de la Société,

(ii) le montant de capital social des Parts ordinaires de classe B détenues par PSI (GIBRALTAR) LIMITED est de trois millions six cent sept mille deux cents dollars US (USD 3.607.200,-) et la prime d'émission de trente-deux millions quatre cent cinquante et un mille sept cent vingt-cinq dollars US (USD 32.451.725,-) étant entendu qu'aucun montant n'a été alloué à la réserve légale de la Société ni pour compenser les pertes de l'année 2001 de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fusionner les un million deux cent cinquante mille six cent vingt-deux (1.250.622) Parts ordinaires de classe A et les huit millions sept cent soixante-dix-sept mille huit cent vingt-six (8.777.826) Parts ordinaires de classe B par l'émission de dix millions vingt huit mille quatre cent quarante-huit (10.028.448) nouvelles Parts ordinaires de classe AB, ayant les droits et obligations actuellement attachés aux Parts ordinaires de classe B, avec:

(i) neuf millions neuf cent quatre-vingt douze mille trois cent soixante-seize (9.992.376) Parts ordinaires de classe AB étant émises au profit de PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., ensemble avec une prime d'émission de huit milliards neuf cent quatre-vingt six millions deux cent quatre-vingt seize mille neuf cinquante quatre dollars US (USD 8.986.296.954,-) étant entendu que cinq cent soixante et onze millions six cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt un dollars US (USD 571.651.381,-) ont déjà été alloués à la réserve légale de la Société et pour compenser les pertes de l'année 2001 de la Société, en échange de un million deux cent cinquante mille six cent vingt-deux (1.250.622) Parts ordinaires de classe A et de huit millions sept cent quarante et un mille sept cent cinquante quatre (8.741.754) Parts ordinaires de classe B détenues par PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., ensemble avec une prime d'émission de huit milliards neuf cent quatre-vingt six millions deux cent quatre-vingt seize mille neuf cinquante quatre dollars US (USD 8.986.296.954,-), étant entendu que cinq cent soixante et onze millions six cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt un dollars US (USD 571.651.381,-) ont déjà été alloués à la réserve légale de la Société et pour compenser les pertes de l'année 2001 de la Société;

(ii) et trente six mille soixante douze (36.072) Parts ordinaires de classe AB étant émises au profit de PSI (GIBRALTAR) LIMITED, ensemble avec une prime d'émission de trente deux millions quatre cent cinquante et un mille sept cent vingt-cinq dollars US (USD 32.451.725,-), rien n'ayant été alloué à la réserve légale de la Société ni pour compenser les pertes de l'année 2001 de la Société, en échange de trente six mille soixante douze (36.072) Parts ordinaires de classe

B détenues par PSI (GIBRALTAR) LIMITED, ensemble avec une prime d'émission de trente deux millions quatre cent cinquante et un mille sept cent vingt-cinq dollars US (USD 32.451.725,-), rien n'ayant été alloué à la réserve légale de la Société ni pour compenser les pertes de l'année 2001 de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les points 1 à 3 de l'ordre du jour, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5.-

Section 1. Généralités

La Société a un capital souscrit de un milliard huit cent quatre-vingt-douze millions sept cent soixante-trois mille cent dollars US (USD 1.892.763.100,-) représenté par:

- dix millions vingt-huit mille quatre cent quarante-huit (10.028.448) Parts Ordinaires de classe AB ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-)

et

- huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-trois (8.899.183) Parts Privilégiées de classe C ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-)

toutes les parts tant les Parts Ordinaires de classe AB que les Parts Privilégiées de classe C ayant été intégralement libérées.

En plus du capital social, des primes d'émission de:

- Neuf milliards dix-huit millions sept cent quarante huit mille six cent soixante dix-neuf Dollars US (USD 9.018.748.679,-) ont été payés sur les Parts Ordinaires de classe AB

- Quatre cent quarante huit millions cent trente trois mille neuf cent quarante neuf Dollars US (USD 448.133.949,-) ont été payés sur les Parts Privilégiées de classe C.

A moins que le contexte ne l'indique autrement, le terme «Parts» tel qu'utilisé dans les présents statuts renvoie à la fois aux Parts Ordinaires de classe AB et aux Parts Privilégiées de classe C.

Les Parts Ordinaires de classe AB et les Parts Privilégiées de classe C sont des Parts avec droit de vote.

Les propriétaires respectifs auront droit de voter aux assemblées de chaque classe de Parts.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des participants prise dans les conditions requises pour une modification des statuts.

Le Conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Parts, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil de gérance en vue du rachat de ses Parts par la Société ainsi que l'y autorise les présents statuts, pour compenser des pertes réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution excepté que la prime d'émission à utiliser en vue du rachat d'une quelconque classe de Parts, de la compensation des moins values réalisées ou latentes ou du paiement d'un dividende à une quelconque classe de Parts devra être limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de Parts en question.

Section 2. Parts Ordinaires de Classe AB

Chaque Part Ordinaire de classe AB ouvrira droit à une voix en toute matière soumise au vote des participants de la Société.

A) Dividendes.

Les propriétaires de Parts Ordinaires de classe AB auront droit à des distributions non seulement à raison du capital souscrit mais aussi à raison de la prime d'émission émise au moment de la souscription de Parts Ordinaires de classe AB, déduction faite de toute distribution de ladite prime d'émission à un associé détenteur de Parts ordinaires de classe AB et des montants de prime d'émission convertis en Parts ordinaires de classe AB supplémentaires de la Société (la prime d'émission ainsi calculée étant de USD 9.590.400.061,- au 3 octobre 2003), comme et au moment où elles seront déclarées conformément à l'Article 16 des présents statuts, sur les actifs disponibles de la Société légalement disponibles à cet effet, y compris les dividendes ou autres distributions, que ce soit en cash ou en valeurs mobilières reçues par la Société.

B) Droits en cas de Liquidation

En cas de liquidation de la Société, les propriétaires de Parts ordinaires de classe AB auront droit à une distribution ou à des actifs de la Société pour un montant égal au pourcentage de capital représenté par les Parts ordinaires de classe AB par rapport au total du capital et de la prime d'émission des Parts ordinaires de classe AB. Pour les besoins du calcul du pourcentage ci-dessus, le terme 'prime d'émission' signifie la prime d'émission payée lors de l'émission de Parts ordinaires de classe AB, déduction faite de toute distribution de cette prime au profit d'un associé détenteur de Parts ordinaires de classe AB et des montants de prime d'émission convertis en Parts ordinaires de classe AB supplémentaires de la Société (la prime d'émission ainsi calculée étant de USD 9.590.400.061,- au 3 octobre 2003). Le paiement d'une quote-part dans la distribution des actifs de la Société aux associés détenteurs de Parts Ordinaires de classe AB sera seulement possible après que les droits en cas de liquidation des Parts privilégiées de classe C aient été entièrement satisfaits.

Section 4. Parts Privilégiées de classe C

Chaque Part Privilégiée de classe C ouvrira droit à une voix en toute matière soumise au vote des participants de la Société.

«(A) Dividendes

Les droits aux dividendes au profit des propriétaires de Parts privilégiées de classe C seront limités à un dividende préférentiel (tel que défini à l'article 16) récupérable, calculé sur base des dispositions ci-après et payable selon les termes suivants:

- Périodes de dividende semestrielles: les propriétaires de Parts Privilégiées de classe C auront droit à la distribution de dividendes prévus semestriellement à un montant de cent dollars US (USD 100,-) par Part de classe C, augmenté des primes d'émission desdites Parts privilégiées de classe C créée lors de la souscription desdites Parts, déduction faite de toute distribution de ladite prime d'émission à un associé détenteur de Parts privilégiées de classe C et des montants de prime d'émission convertis en Parts privilégiées de classe C supplémentaires de la Société (la prime d'émission ainsi calculée étant de USD 543.338.879,- au 3 octobre 2003), augmenté des dividendes prévus non payés relatifs à des périodes de dividendes antérieurs, multiplié par le taux par Part (le 'taux de Dividende') égal au taux d'intérêt des dépôts en Dollars US pour 180 jours commençant le premier jour de cette période de dividende prévu, apparaissant à la page 3750 sur Telerate à 11 heures du matin, heure de Luxembourg, deux jours ouvrables avant le début de la période de dividende prévu.

- Date de paiement des dividendes: outre l'affectation des résultats décidée par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle le 15 mai de chaque année, et sous réserve de la disponibilité de revenus et réserves distribuables suffisants, le Conseil de gérance peut décider de verser aux propriétaires de Parts Privilégiées de classe C un dividende intérimaire le 15 novembre de chaque année (et pour la première fois en 2003), ou, si ce jour est un jour férié, le jour ouvrable suivant. Le dividende sera calculé sur base d'une année de trois cent soixante jours pour le nombre de jours effectivement écoulés. La Société effectuera la distribution de dividendes en dollars US.

Les dividendes seront cumulables en cas de non-paiement aux dates prévues indiquées ci-dessus.

Les dividendes cumulés sur les Parts privilégiées de classe C doivent être totalement payés avant tout paiement de dividende aux Parts Ordinaires de classe AB.»

«(B) Droits en cas de liquidation

En cas de liquidation de la Société, les propriétaires de Parts privilégiées de classe C auront droit à une distribution ou à des actifs de la Société pour un montant égal à la valeur nominale des Parts privilégiées de classe C, majoré des primes d'émission créées lors de la souscription desdites Parts privilégiées de classe C, déduction faite de (i) toute distribution desdites primes d'émission à un associé détenteur de Parts privilégiées de classe C et (ii) des montants de prime d'émission convertis en Parts Privilégiées de classe C supplémentaires de la Société (la prime d'émission ainsi calculée étant de USD 543.338.879,- au 3 octobre 2003), majoré des dividendes courus et non payés (déclarés ou non) sur lesdites parts privilégiées de classe C et ce jusqu'au jour de la liquidation. Les propriétaires de Parts privilégiées de classe C auront droit à une quote-part dans la distribution des actifs de la Société, égale au montant de la valeur nominale des Parts privilégiées de classe C, déduction faite de (i) toute distribution desdites primes d'émission à un associé détenteur de Parts privilégiées de classe C et (ii) des montants de prime d'émission convertis en Parts privilégiées de classe C supplémentaires de la Société, majoré du montant de prime d'émission créé lors de la souscription de Parts privilégiées de classe C, majoré des dividendes courus et non payés (déclarés ou non) sur lesdites parts privilégiées de classe C et ce jusqu'au jour de la liquidation, avant que tout paiement équivalent puisse être fait au profit des Parts ordinaires de classe AB.

Dans la mesure où il n'existe pas de profit distribuable dans la Société pour couvrir les dividendes courus et non payés (déclarés ou non), ces dividendes seront payés sur les produits de liquidation des Parts Ordinaires de classe AB, chacune des Parts ordinaires de classe AB participant au paiement du dividende selon le pourcentage de capital et de prime d'émission de cette classe de Parts (déduction faite de toute distribution de prime d'émission aux détenteurs de Parts ordinaires de classe AB et des montants de prime d'émission convertis en Parts ordinaires de classe AB supplémentaires de la Société) par rapport au capital total et à la prime totale des Parts ordinaires de classe.»

«(C) Droits de vote

Aussi longtemps que les Parts Privilégiées de classe C seront en circulation, la Société ne pourra, sans l'avis favorable des détenteurs d'au moins deux tiers des Parts Privilégiées de classe C, donné en personne ou par mandataire, dans le cadre d'une assemblée ou par voie de consultation écrite, autoriser ou créer, ou augmenter le montant autorisé ou souscrit de chaque catégorie ou série de Parts ayant priorité sur les Parts Privilégiées de classe C au regard de la mise en paiement de dividendes ou de la distribution des biens en cas de liquidation, dissolution ou liquidation judiciaire.»

Section 4. Rachat de Parts.

Les Parts de la Société ne seront pas rachetables à la demande d'un participant.

La Société pourra à tout moment racheter ses Parts (à l'exception des Parts Privilégiées de classe C) lorsque le Conseil de gérance considérera le rachat dans l'intérêt de la Société, conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par la loi et les statuts. En ce qui concerne les Parts Privilégiées de classe C, la Société peut procéder au rachat de ces Parts après le troisième anniversaire du jour de leur émission, ou obtenir le consentement des propriétaires de Parts Privilégiées de classe C, en cas de volonté de procéder au rachat de telles Parts antérieurement à la date du troisième anniversaire. Plus particulièrement, sur décision du Conseil de gérance, les Parts peuvent être rachetées au prorata entre les propriétaires de Parts de classe AB de la Société:

- si la valeur des actifs de la Société a diminué de telle façon à atteindre le minimum fixé par le Conseil de gérance, minimum nécessaire au fonctionnement économique correct de la Société,
- s'il y a eu une détérioration de la situation économique ou politique.

Tout rachat sera fait à partir des bénéfices non distribués et des réserves non obligatoires, incluant toute prime d'émission, mais excluant toute réserve requise par le droit luxembourgeois.

Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance, dans les limites d'un maximum et d'un minimum fixée par l'assemblée générale des associés, étant entendu que le prix de rachat des Parts privilégiées de classe C doit être égal à la valeur nominale desdites Parts privilégiées de classe C, majoré de la prime d'émission liée à la souscription desdites Parts privilégiées de classe C, déduction faite (i) de toute distribution desdites primes d'émission à un associé détenteur de Parts privilégiées de classe C et (ii) des montants de prime d'émission convertis en Parts Privilégiées de classe C supplémentaires de la Société (la prime d'émission ainsi calculée étant de USD 543.338.879,- au 3 octobre 2003), majoré

de tous les dividendes courus non payés (déclarés ou non) sur lesdites Parts privilégiées de classe C, et ce jusqu'au jour de la liquidation.

Le prix de rachat par Part est payable dans le délai déterminé par le Conseil de gérance, lequel ne devra pas excéder trente jours ouvrables à partir de la date de rachat, à condition que les certificats de Parts, s'il y a lieu, ainsi que les documents nécessaires au transfert aient été reçus par la Société, conformément aux dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les Parts rachetées par la Société continueront d'exister mais seront privées du droit de vote, et du droit aux dividendes, ainsi que du droit au boni de liquidation, et ne seront pas prises en compte dans la détermination de la valeur de l'actif net par Part, aussi longtemps que ces Parts seront détenues par la Société.

Les Parts peuvent être représentées au choix de l'associé, par des certificats représentant une seule Part ou deux ou plusieurs Parts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 A) paragraphe 3 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Les Parts ordinaires de classe AB auront droit de recevoir une distribution de tous les bénéfices nets résiduels et revenus de la Société, pour autant que le dividende préférentiel des propriétaires de Parts Privilégiées de classe C ait été payé intégralement aux dates de paiement prévues à la section 3 (A) des présents statuts, étant entendu que le paiement d'un dividende aux Parts Privilégiées de classe C ne confère pas automatiquement un droit à un dividende sur les Parts Ordinaires de classe AB.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à quatre mille euro (€ 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Merienne, N. Steuermann, I. Claude, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, vol. 140S, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 octobre 2003.

P. Bettingen.

(067342.3/202/531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SLIVER CAPITAL INVESTORS N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 61.045.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

SLIVER CAPITAL INVESTORS N.V. S.A.

R.-J. Schol / P. van Denzen

Administrateurs

(068876.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

SUPERLOTI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 25.430.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-) représenté par deux mille cinq cents actions (2.500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(068580.3/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

TT SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 76.777.

Constituée suivant acte devant Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, du 27 juin 2000, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 76.777, publié au Mémorial C numéro 835 du 15 novembre 2000, modifié le 15 février 2002.

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2003

L'an deux mille trois, le trente septembre.

A comparu:

Monsieur Brice Thierry, animateur commercial, né à Lille, le 4 janvier 1966, demeurant à F-59160 Lonme, 742, avenue de Dunkerque

agissant comme unique associé de la société TT SERVICE, siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

Ordre du jour:

1. Cession de parts sociales
2. Changement de gérance
3. Pouvoir de signature

*Première résolution**Cession de parts*

Monsieur Brice Thierry déclare céder ses 500 parts sociales à la valeur nominale à Monsieur Dumoulin Hubert, né à F-La Bassée, le 12 novembre 1945, demeurant à F-59170 Croix, 4/41 Résidence Flandres, lequel accepte.

En conséquence, le capital social est souscrit par Monsieur Dumoulin Hubert.

*Deuxième résolution**Gérance*

Démission du gérant Monsieur Brice Thierry, et nomination comme gérant unique, Monsieur Dumoulin Hubert, pré-qualifié.

*Troisième résolution**Pouvoir de signature*

Monsieur Dumoulin Hubert, agissant comme gérant unique a le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature, y compris toutes opérations bancaires.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, même date qu'en tête.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03613. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068563.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

DEXIA MICRO-CREDIT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.258.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2003 et à la cooptation en date du 12 septembre 2003 de Monsieur Jean-Yves Maldague en remplacement de Monsieur Alain Leriche, administrateur démissionnaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Beaujean, Directeur Associé, MC KINSEY & COMPANY BELGIUM, INC (BRUXELLES), 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles
- Monsieur Ernst A. Brugger, BRUGGER & PARTNERS LTD, Lagerstrasse, 33, P.O. Box 3977, 8021 Zürich, Switzerland
- Monsieur Benoît Debroye, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Monsieur Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Monsieur André Roelants, Président du Comité de Direction, CLEARSTREAM INTERNATIONAL, 3-5, pl. Winston Churchill, L-2964 Luxembourg
- Monsieur Wim Vermeir, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, 180, rue Royale, B-1000 Bruxelles

Pour DEXIA MICRO-CREDIT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068595.3/1126/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

INTERFIRST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.151.

Suite à la cooptation de Madame Anne-Marie Goffinet en date du 15 septembre 2003 en remplacement de Monsieur Yves Ganseman, administrateur démissionnaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Arnaud Dubois, Secrétaire Général, CCF PRIVATE BANKING, 103, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris
- Mme Anne-Marie Goffinet, Assistant Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- M. Patrice Hamon-Chaffoteaux, Directeur, LOUVRE GESTION INTERNATIONALE S.A., 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg
- M. Hugues Riche, Administrateur-Délégué, LOUVRE GESTION INTERNATIONAL S.A., 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Pour INTERFIRST, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068596.3/1126/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

MP BUSINESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 87.137.

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MP BUSINESS, ayant son siège social à Luxembourg, 103, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.137, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1069 du 12 juillet 2002.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Eugène Moutschen, administrateur de sociétés, L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre, né le 18 avril 1943, à Beho (Belgique);

qui désigne comme scrutateur Monsieur Etienne Proesmans, économiste, L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre, né le 19 juin 1955, à Vielsalm (Belgique);

L'Assemblée choisit comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Démissions - nominations.
2. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de EUR 113.500,- (cent treize mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 386.500 (trois cent quatre-vingt-six mille cinq cents euros) à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 3.405 (trois mille quatre cent cinq) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises chacune au prix de EUR 33,33.
3. Renonciation au droit de souscription préférentielle.
4. Souscription des 3.405 actions nouvelles et libération de ces actions à raison de EUR 50.000,-.
5. Modification de l'article 5 des statuts.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Anne-Françoise Moutschen de sa fonction d'administrateur avec effet au 31 août 2003 et lui donne décharge pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur jusqu'au 31 août 2003.

L'Assemblée prend également acte des démissions de Monsieur Eugène Moutschen de son poste d'administrateur-délégué avec effet à ce jour et de Monsieur Etienne Proesmans de son poste de Président du Conseil d'Administration avec effet au 18 septembre 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de la désignation de Monsieur Eugène Moutschen en qualité de Président du Conseil d'Administration avec effet au 18 septembre 2003.

L'Assemblée approuve la proposition du Conseil d'Administration de nommer Monsieur Etienne Proesmans, économiste, né à Vielsalm (Belgique), le 19 juin 1955, Luxembourg, 103, avenue du X Septembre, comme administrateur-délégué. Il sera chargé de la gestion journalière de la Société.

Elle ratifie la nomination en qualité d'administrateur, avec effet au 18 septembre 2003, de Monsieur Didier De Coster, juriste, né Léopoldville, le 9 février 1955, demeurant à B-4130 Esneux, avenue de Hoegaerden 7. Il poursuivra jusqu'à son terme le mandat laissé vacant suite à la démission de Madame Anne-Françoise Moutschen, soit jusqu'après l'Assemblée générale ordinaire de 2007. Son mandat s'exercera à titre gratuit.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent treize mille cinq cents euros (EUR 113.500,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-six mille cinq cents euros (EUR 386.500,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par la création et l'émission de trois mille quatre cent cinq (3.405) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises chacune au prix de trente-trois euros trente-trois cents (EUR 33,33).

L'Assemblée admet Monsieur Etienne Proesmans, prénommé, à la souscription des actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les trois mille quatre cent cinq (3.405) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Etienne Proesmans, économiste, Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées à concurrence de quatorze virgule six cent quatre-vingt-quatre euros (14.684,- €) par action, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Quatrième et dernière résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000.) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Moutschen, E. Proesmans, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 83, case 12. – Reçu 1.135 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

F. Baden.

(068528.3/200/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

MP BUSINESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 87.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068532.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

MATERIS MANAGEMENT MORTIERS, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

L'an deux mille trois, le sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile MATERIS MANAGEMENT MORTIERS (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été dûment constitué, le président a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que tous les associés sont représentés et leurs noms avec mention du mandataire et le nombre des parts sociales détenues sont spécifiés dans une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui restera annexée et sera enregistrée avec le présent acte.

II. Les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les personnes comparantes, resteront également annexées au présent acte.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée des associés de la Société est le suivant:

1.- Augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.640,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 217.310,- à EUR 219.950,-, par l'émission de 264 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

2.- Autoriser, conformément à l'article 8 des statuts, la souscription de nouvelles parts sociales et constater la souscription et la libération des parts sociales à émettre.

3.- Modifier en conséquence l'article 6 des statuts afin de refléter ce qui précède.

Après délibération, l'assemblée des associés a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de € 2.640,- (deux mille six cent quarante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 217.310,- (deux cent dix-sept mille trois cent dix euros) à EUR 219.950,- (deux cent dix-neuf mille neuf cent cinquante euros), par l'émission de 264 (deux cent soixante-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'autoriser, conformément à l'article 8 des statuts,

- Madame Sandrine Igel à souscrire aux 264 parts sociales;

Il est constaté ensuite que les nouvelles parts sociales ont été souscrites par apport en numéraire par Madame Sandrine Igel, prénommée et que les parts nouvellement émises ont été entièrement libérées par paiement en espèces.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts par référence à un capital social qui est fixé à la somme de EUR 219.950,- (deux cent dix-neuf mille neuf cent cinquante euros) divisé en 21.995 (vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts de EUR 10,- (dix euros) chacune.

La liste reprenant le nombre de parts sociales détenues par chaque associé est désormais la suivante:

à Jean-Pierre Amestoy	397 parts sociales
à Frédéric Asseraf	374 parts sociales
à Doug Barr	468 parts sociales
à Walter Bergalli	366 parts sociales
à Philippe Boddaert	325 parts sociales
à François Bonnet	325 parts sociales
à Carlos Brey	264 parts sociales
à Carlton Buchanan	468 parts sociales
à Roland Carnet	375 parts sociales
à John Cominsky	468 parts sociales
à Bruno Cres	346 parts sociales
à Guillaume de la Roche Aymon	541 parts sociales
à Stéphane de Lestrangle	346 parts sociales
à Dominique Delassus	920 parts sociales
à Liam Devlin	264 parts sociales
à Sylvestre Dieudonné	314 parts sociales
à Sergio M Ferreira	386 parts sociales
à Glenn Fischer	264 parts sociales
à Philippe Foré	325 parts sociales

à Jacques Fouchault	374 parts sociales
à Pierre Giagne Agnero	325 parts sociales
à Hubet Hahn	346 parts sociales
à Darren Hoste	264 parts sociales
à Sandrine Igel	748 parts sociales
à Francisco Ingles Novell	468 parts sociales
à Denis Iotti	346 parts sociales
à Thierry Jeanneau	152 parts sociales
à Richard Koo	671 parts sociales
à Julien Latrille	346 parts sociales
à Arnaud Lay	291 parts sociales
à Jean-François Le Nedic	346 parts sociales
à Eric Lemahieu	152 parts sociales
à Antonio Martos Riera	468 parts sociales
à Patrice Maume	325 parts sociales
à Abelardo Medina	508 parts sociales
à Ghislaine Meslet-Gendron	325 parts sociales
à John Moses	468 parts sociales
à Daniel Muniz	264 parts sociales
à François N'Guyen	711 parts sociales
à Ngoc Tong N'Guyen	179 parts sociales
à Andrew Nunn	468 parts sociales
à Bruno Pagnon	244 parts sociales
à Miguel Parra Medina	468 parts sociales
à Michea Patison	671 parts sociales
à Manuel Puigvert	346 parts sociales
à Nathalie Richard	671 parts sociales
à Sylvie Rivière	264 parts sociales
à Christophe Saint Cricq	102 parts sociales
à Juan José Sancho Ventura	468 parts sociales
à Steve Shackle	264 parts sociales
à Jean-Pierre Smigielski	346 parts sociales
à Alain Soubranne	179 parts sociales
à Jean-Claude Tarascon	508 parts sociales
à Bernard Théron	346 parts sociales
à José Ramon Torres Cabello	468 parts sociales
à Philippe Tourbier	325 parts sociales
à Georges Vieville	244 parts sociales

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de son augmentation de capital s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après la lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, A. Uhl, R. Tonelli J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 75, case 3. – Reçu 26,40 euros.

Le Releveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

J. Elvinger.

(068516.3/211/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

KISS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 53.167.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002, KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de NEXIS S.A., Niue, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1180 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et VALON S.A.,

société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Le Commissaire aux Comptes est AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour KISS INTERNATIONAL S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068601.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

INTELS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 17, rue de Gappenhiehl.

R. C. Luxembourg B 89.700.

Il résulte de la résolution circulaire des membres du Conseil d'Administration de la société en date des 17 et 21 octobre 2003 que la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'une sera obligatoirement celle de Monsieur Valeri Guerman, né le 31 janvier 1950 à Mockba en Russie, demeurant au 9, rue Akademika Anokhina, 119581 Moscou - Russie, administrateur-délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068619.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

VESTEM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 96.397.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme holding D.E.M SOLUTIONS HOLDING S.A., en abrégé D.E.M HOLDING, avec siège social à L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X septembre, ici représentée par Monsieur Eugène Moutschen, administrateur, Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur de la Société et comme mandataire de Monsieur Dominique Dejean, demeurant à B-1301 Bierges-Wavre également administrateur de la société D.E.M HOLDING, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du

2) Madame Bernadette Prevot, administrateur de sociétés, née le 7 décembre 1953, à Auvelais (Belgique), demeurant à B-1435 Mont-Saint-Guibert, 7, rue de la Dîme.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Capital - Objet social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de VESTEM HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation d'une valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation d'une valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) D.E.M HOLDING: mille actions	1.000 actions
2) Madame B. Prevot: mille actions	1.000 actions
Total: deux mille actions	2.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 50% par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille deux cents euros (4.200,- €)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Eugène Moutschen, administrateur de sociétés, L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre, né à Beho (Belgique), le 18 avril 1943,

Madame Bernadette Prevot, administrateur de sociétés, B-1435 Mont-Saint-Guibert, 7, rue de la Dîme, née le 7 décembre 1953 à Auvélais (Belgique),

Monsieur Daniel Paesmans, account manager, B-1435 Mont-Saint-Guibert, 7, rue de la Dîme, né le 30 mars 1952 à Uccle (Belgique)

Monsieur Dominique Dejean, administrateur de sociétés, B-1301 Bierges-Wavre, 5, avenue du Champ de course, né à Wavre (Belgique), le 8 juin 1962.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Stéphane Komodzinski, comptable, né le 21 juin 1971, à Hayange (France), L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille neuf.

5) Le siège social est fixé à Luxembourg, L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.

6) Monsieur Eugène Moutschen est nommé Président du conseil d'administration.

7) Madame Bernadette Prevot est nommée administrateur-délégué. Elle est chargée de la gestion journalière de la Société ainsi que de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Moutschen, B. Prevot, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 84, case 1. – Reçu 2.500 euros.

Le Releveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

F. Baden.

(068592.3/200/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

SOLUDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 4.473.

L'an deux mille trois, le huit octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLUDEC S.A., ayant son siège social à Strassen, 3, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 4.473, constituée suivant acte notarié en date du 18 février 1949, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 29 du 19 avril 1949 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1156 du 13 décembre 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Moritz Lemaire, employé privé, demeurant à Kehlen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Transfert du siège social de la Société de Strassen à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Ratification de la nomination de Maître Nico Schaeffer en tant qu'administrateur de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société de Strassen à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa)

La Société a son siège social à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée ratifie la nomination de Maître Nico Schaeffer, avocat, Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve, en tant qu'administrateur de la Société à la date du 10 octobre 2002.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lemaire, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 68, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Fritsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

F. Baden.

(068542.3/200/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

WASTE ECO OIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.961.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg le 17 octobre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068906.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

INDUSTRIAL RESOURCES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 68.643.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg le 17 octobre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068907.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

EUROPEAN EQUITY SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.048.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

FIDUPAR

Signatures

(068956.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

MARNI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 73.214.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg le 17 octobre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises est la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social à 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068908.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

GEFINOR S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 8.282.

Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the company on June 26th, 2003 at 11.00 a.m.

The Annual General Meeting of shareholders resolves to re-elect:

Mr Khaled Ousseimi

Mr Georges F. Bennett

Mr Roger Paluel-Marmont

Mr John B.B. Stewart

Mr Peter Wreford

as directors of the company. Their period of office will expire at the Annual General Meeting of Shareholders which will decide on the accounts ended on December 31, 2003.

The Annual General Meeting of Shareholders renews for one year the mandate of DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, as commissaire and statutory auditor of the company. Their mandate will expire at the Annual General Meeting of shareholders which will decide on the accounts for the year ended December 31, 2003.

Certified copy

GEFINOR S.A.

Signatures

Directors

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 juin 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de:

M. Khaled Ousseimi

M. Georges F. Bennett

M. Roger Paluel-Marmont

M. John B.B. Stewart

M. Peter Wreford

en tant qu'administrateurs de la société. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui examinera les comptes clôturés au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale Statutaire renouvelle pour un an le mandat de DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui examinera les comptes clôturés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

GEFINOR S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06390. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068849.3/1172/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

GEFINOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.282.

Copie conforme des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration avec effet au 27 juin 2003

Le Conseil décide de:

1. nommer M. Khaled Ousseimi Président de la société
2. conférer tous pouvoirs au Président pour engager la société sous sa seule signature
3. nommer M. Walid Hrayssi comme Secrétaire Général de la société en charge de la gestion journalière avec pouvoir de signature pour la société.

Pour copie conforme

GEFINOR S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068852.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

BLUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.010.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 28 octobre 2003

Première résolution

Le liquidateur REVISION MONTBRUN, S.à r.l., ayant son siège sociale au 5, bld de la Foire - Boîte postale 351 - L-2013 Luxembourg, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur la société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg.

Tous ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLUE HOLDING S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068914.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.
